Anatomie d'une falsification de l'Histoire

Jürgen Graf

> L'Histoire comporte des témoignages, des principes et des méthodes. Il faut se défier des témoignages, douter des principes et n'accepter que les méthodes.
>
> Gustave Le Bon, 1918

1. Introduction

Le rapport Bergier, commandité par le Conseil fédéral en date du 19 décembre 1996, fut publié en décembre 1999 sous le titre *La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme* [1]. Il fallut presque trois ans à la «Commission Indépendante d'Experts», dirigée par le professeur Jean-François Bergier, pour accomplir cette tâche, dont la finalité était connue d'emblée: clouer la Suisse au pilori, en tant qu'Etat complice de l' «Holocauste», inculquer ainsi à sa population un sentiment de culpabilité, créer enfin les conditions psychologiques en faveur de l'acceptation d'une immigration massive et illimitée [2]. Que le Conseil fédéral n'ait pas jugé opportune une étude objective et pondérée de la politique d'asile de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale, la composition de la commission chargée de l'élaboration de ce rapport en témoigne éloquemment. Dans ces conditions, il y avait tout lieu de craindre que l'orientation des recherches ne soit compatible avec une démarche véritablement impartiale. Ainsi, le but de l'entreprise était prévisible: flétrir la Suisse en tant qu'Etat ayant eu connaissance de l' «Holocauste», et par là dénoncer sa connivence avec les auteurs de ce crime. Pourtant, à lire les communiqués de presse du Conseil fédéral commentant ce cadeau de Noël empoisonné, il apparaît que nos autorités n'en ont guère été enchantées. Le contexte international qui prévalait durant la Mob aurait trop peu compté dans la rédaction du rapport, osèrent murmurer à Berne les sept Sages, quelque peu échaudés [3]. En effet! Bergier et son équipe ont outrepassé les limites de la mission qui leur avait été confiée. L'orientation de leurs «recherches» a manifestement fait fi des *desiderata* de leur commanditaire, et cela d'une manière si effrontée que le Conseil fédéral lui-même s'en est trouvé embarrassé.

En aucun endroit les auteurs du rapport ne laissent transparaître la moindre compréhension pour la situation dramatique dans laquelle se trouvait une Suisse encerclée par des puissances hostiles, durant les six années terribles que dura le conflit. Dans les circonstances d'alors, la tâche décisive qui incombait au Conseil fédéral comme aux citoyens consistait à maintenir notre pays hors du conflit et à assurer les besoins de la population. Ce but a été atteint. Placé devant le choix de soustraire à la misère sa propre famille, ou bien une famille qui lui serait étrangère, Monsieur Bergier, n'en doutons pas, opterait pour la première solution. Et n'oublions pas que la législation en vigueur prescrivait absolument à notre gouvernement d'alors le souci prioritaire de sa propre population avant celui des étrangers. Les générations d'après-guerre peuvent à peine se représenter que, durant ces années, beaucoup de Suisses souffrirent réellement de la faim. Je me suis entretenu dernièrement avec un contemporain de la génération du service actif, qui me

renseigna sur la période de son école de recrues effectuée en Valais, en 1942; il avait encore en mémoire la discipline de fer et les travaux pénibles qu'il dut supporter en tant que jeune soldat apte au service, le plus dur ayant été la faim persistante, car tous les vivres, y compris le pain et les pommes de terre, étaient strictement rationnés pour la troupe. Nous ne prétendons pas ici qu'il s'agissait d'un problème touchant l'ensemble du pays; il semble que cette situation due à un rationnement sévère ait quand même prévalu dans quelques régions périphériques, mais surtout à l'intérieur du pays où la production agricole était régulièrement réquisitionnée. Une politique des frontières ouvertes aurait certainement conduit à une invasion de réfugiés et, dans un temps très bref, à une catastrophe en matière d'approvisionnement en nourriture. Qui cela aurait-il arrangé ?

Malgré la pénurie qui frappait la population, la Suisse se montra alors bien plus généreuse envers les étrangers que d'autres pays, comme par exemple la Suède. Même si sa situation géographique au milieu de l'Europe signifiait qu'elle était plus exposée que cet Etat d'Europe du Nord, la Suisse a accueilli, durant la guerre, quelque 21 000 réfugiés d'origine juive, alors que la Suède n'en a accepté que 8 000 [4]. Dans l'ensemble, plus de 300 000 étrangers (soldats, réfugiés civils, enfants accueillis en vacances ou pour des séjours de convalescence, etc.) ont trouvé, en Suisse, un accueil durable ou temporaire [5]. On chercherait en vain, dans le rapport Bergier, un mot de reconnaissance pour cette oeuvre humanitaire. Par contre, cette reconnaissance est encore vivante chez ces Juifs qui ont trouvé refuge dans notre pays. Eux n'ont pas oublié ce qu'ils doivent à ce pays. Dans une lettre de lecteur publiée par la *Neue Zürcher Zeitung*, le 18 janvier 2000, Susi Weill, entrée en Suisse avec ses parents, au mois d'avril 1943, déclare:

Mes parents avaient tenté en vain d'émigrer en Amérique, et aujourd'hui c'est un fait établi que les représentations américaines en Europe avaient reçu l'ordre d'écarter de telles demandes. L'Amérique n'était pourtant ni cernée ni menacée. Je suis vraiment très reconnaissante à la Suisse de nous avoir alors accueillis et aussi de m'avoir autorisée à demeurer dans ce pays après la guerre.

Ces quelques phrases devraient suffire à moucher ces Bronfman et autres calomniateurs qui s'en prennent à la Suisse! Mais revenons à la commission Bergier. Ne doutons pas que les honoraires exigés par nos experts étaient plutôt juteux. Naturellement, pour justifier de tels honoraires et autres dépenses, la commission se devait de présenter un résultat à la hauteur des attentes placées en elle; le rapport compte en effet plus de trois cents pages. Mais la quantité n'est pas forcément un critère de qualité, et une première lecture montre déjà qu'une grande partie du contenu présente manifestement un intérêt très mince. Ainsi, il faut à Bergier et consorts pas moins de huit pages (p. 26-34) pour rendre compte du destin de la famille H. Le père passa les années de la guerre en Suisse, la mère et la fille vécurent, dans un premier temps, en France, puis réussirent, en octobre 1942, à se réfugier en Suisse, où elles vécurent avant d'obtenir, en 1950, un permis d'établissement. Durant toute la guerre, aucun de ces trois réfugiés n'a été le moins du monde inquiété. N'importe quel soldat russe ou allemand ayant vécu ces années sous la mitraille, n'importe quel civil allemand exposé à la terreur des bombardements alliés, n'importe quel Russe assiégé dans Léningrad et menacé de famine aurait volontiers échangé son sort avec celui de la famille H.

En conclusion, Bergier et consorts résument ainsi leur accusation contre la Suisse dans les termes suivants:

Il était interdit aux Juifs depuis l'année précédente [1941] de quitter les territoires soumis aux nazis. Chaque jour, des milliers de Juifs ont été systématiquement assassinés. Pour les persécutés, la fuite vers la frontière suisse était semée d'énormes dangers. La Suisse était leur dernier espoir. En créant des obstacles supplémentaires à la frontière, les autorités suisses ont contribué -

intentionnellement ou non - à ce que le régime national-socialiste atteigne ses objectifs. L'ouverture des frontières n'aurait pas entraîné une offensive des puissances de l'Axe, ni engendré d'insurmontables difficultés économiques [6]. La Suisse a pourtant refusé d'aider des personnes en danger de mort. Une politique plus sensible aux exigences humanitaires aurait sauvé des milliers de gens du génocide perpétré par les nationaux-socialistes et leurs complices (p. 285).

Selon le rapport Bergier, dès l'été 1942 «*il s'agit désormais* [pour les Juifs] *d'échapper à une mort certaine*» (p. 89); les Juifs arrêtés en France, dès le mois de juillet de cette même année, étant livrés «*à une mort certaine*» (p. 105). Et la Suisse officielle en était parfaitement consciente, car «*les autorités fédérales (en particulier des diplomates, des militaires et des policiers) disposent dès 1941 d'informations sur les massacres systématiques puis, en 1942, sur le programme d'extermination des Juifs en Europe*» (p. 88). Pourtant ces mêmes autorités n'accordèrent pas plus, désormais, le refuge à tous les fugitifs d'origine juive qu'elles n'élevèrent la voix contre ce génocide. Ainsi, nos milieux officiels se firent les complices des coupables, d'où la mise en accusation de notre pays par la commission Bergier. Essayons maintenant d'examiner sur quelles bases reposent de si graves accusations.

2. Le nombre des réfugiés Juifs refoulés et leur destin

A la page 21 du rapport Bergier, on affirme qu'entre janvier 1940 et mai 1945 il y a eu quelque 24 500 refoulements à nos frontières; le nombre des refoulements effectifs ayant toutefois été plus élevé. Limitons-nous à cette précision: comme on ne s'intéresse vraiment qu'aux seuls réfugiés juifs, dont on soutient avec force qu'ils étaient menacés, en tant que Juifs, d'être exterminés collectivement [7], nous limiterons nos recherches à ces derniers. Le nombre de Juifs, parmi les 24 500 refoulés et plus, n'est pas mentionné dans le rapport, parce qu'il ne fait aucun doute que ce chiffre serait bien trop faible pour satisfaire aux discours de propagande de la commission Bergier à propos des «*plusieurs milliers*», la mention de ces «*plusieurs milliers*» devant donner une apparence de consistance à la thèse de la complicité de la Suisse dans l'assassinat des fugitifs.

Serge Klarsfeld, lui-même, cite un nombre maximal de 5 000 pour les fugitifs d'origine juive refoulés à nos frontières [8]. Il n'est guère imaginable que Serge Klarsfeld réduise intentionnellement ce chiffre par égard à la réputation de la Suisse; par contre, ce que nous pouvons très bien nous représenter, c'est qu'il le majore. Un indice de cette majoration nous est fourni par un article paru le 5 janvier 1998 dans le *Blick*, où l'on peut lire:

Jusqu'à présent on a tablé sur un chiffre arrondi de quelque 30 000 Juifs refoulés. D'après l'estimation des documents concernant les fugitifs s'étant présentés à Genève (…), ce nombre peut concerner entre 5 000 et 10 000 personnes (…). Ce serait alors plus de 10'000 fugitifs qui ont été refoulés à la frontière genevoise, entre l'été 1942 et 1945, parmi lesquels seulement 500 Juifs. La plupart de ceux qui cherchaient un refuge étaient des frontaliers français, qui voulaient échapper à l'obligation d'aller travailler en Allemagne. Un tiers des fugitifs obtinrent l'admission à Genève.

Les opérations arithmétiques des rédacteurs du *Blick* laissent à désirer, car si un tiers des fugitifs ont été admis à la frontière genevoise, parmi ceux-ci il y avait seulement 500 personnes d'origine juive; par conséquent le total des Juifs qui se sont vu refuser l'entrée, à partir de l'été 1942, estimé «entre 5000 et 10 000», s'élève en fait à un chiffre global de quelque 1 500 personnes! Comme les Juifs qui ont été refoulés avant l'été 1942 ne sont pas pris en considération dans cette statistique, admettons par précaution que ce chiffre doit être doublé, ce qui, les concernant, nous donne un chiffre global de 3'000 refoulements. Afin de ne pas encourir l'accusation inconsidérée de minimiser le nombre de ces personnes, nous acceptons le chiffre d'un «maximum de 5 000» avancé par Klarsfeld comme un éventuel plafond. Demeure la possibilité, parfaitement

envisageable, que maints fugitifs ont demandé l'asile à plusieurs reprises en différents lieux et sous différents noms, et qu'ils figurent ainsi plusieurs fois dans la statistique, ce dont on n'a pas forcément tenu compte.

Presque tous ces Juifs fuyaient la France; les frontières du Reich étaient à peu près imperméables, et parmi les Italiens d'origine juive qui ont cherché refuge dans notre pays un très petit nombre se sont vu interdire l'entrée [9] . En juin 1940, environ 300 000 Juifs vivaient en France [10] , parmi lesquels un nombre important possédaient un passeport étranger (Europe orientale, Allemagne, etc.). Un peu plus de 75 000 d'entre eux environ, soit globalement un quart de ceux qui résidaient en France en juin 1940, ont incontestablement été déportés et, à la vérité, dans une proportion prépondérante, à Auschwitz[11]. Il n'existe aucune source qui permette de supposer que le pourcentage des déportés, parmi lesquels des Juifs refoulés aux frontières suisses, ait été significativement plus élevé; en fait, il est frappant de constater que dans le rapport Bergier un petit nombre seulement de ces cas sont mentionnés. On peut donc déduire de cette statistique que, selon toute apparence, entre 750 et 1 250 de ces Juifs (soit un quart du nombre minimal de 3 000, et du nombre maximal de 5 000), dont la Suisse a refusé l'entrée, ont été déportés - nombres à partir desquels le mensonge des «plusieurs milliers» de victimes de la politique d'asile de la Suisse serait déjà éventé.

Klarsfeld prétend encore que seulement 2 190 Juifs déportés de France ont survécus avec certitude [12] ; le nombre des survivants ne pourrait toutefois dépasser 2 500. Pour en arriver là, Klarsfeld procède comme suit: il tient pour morts tous les Juifs qui, au 31 décembre 1945, ne s'étaient pas annoncés auprès du ministère des Anciens Combattants - quand bien même cette formalité n'avait rien d'obligatoire [13] ! - ou encore ceux dont il ignorait le retour. La majorité des Juifs déportés de France étaient des étrangers [14] ; n'ayant aucune attache particulière avec la France, ils n'avaient par conséquent aucune raison de retourner dans ce pays. Après la guerre ils émigrèrent en masse, la plupart à destination de l'Amérique, de la Palestine ou d'autres pays d'outre-mer.

Un exemple à ce propos, celui de l'Autrichienne d'origine juive, Jenny Spritzer. Jenny Spritzer émigra en Hollande avant la guerre, et quitta ce pays pour la France, via la Belgique, quand éclata le conflit. Elle est arrêtée alors qu'elle tente de franchir la frontière espagnole, puis envoyée à Auschwitz. Libérée, elle émigra en Suisse. Après la guerre, elle publia sur les événements qu'elle avait vécus à Auschwitz [15;] un récit où elle évoque quatre millions [16] de victimes pour ce seul camp et où elle raconte comment les pommes de douches «répandaient du gaz à la place de l'eau» [17].

Une survivante beaucoup plus connue que Jenny Spritzer n'est autre que Simone Veil, née Simone Jacob. A son sujet, le *Centre de documentation juive contemporaine*, à Paris, affirmait qu'elle avait été gazée à Auschwitz, où elle fut déportée le 16 avril 1944. Le fondement de cette affirmation était simple: ce centre de documentation n'avait trouvé aucun document concernant le destin ultérieur de Madame Jacob [18] . Plus tard, la «gazée» sera nommée en France ministre de la Santé publique. A ced titre, Simone Weil se fera connaître lorsqu'elle légalisera l'avortement, que l'on peut aussi considérer comme une forme de génocide. Plus tard, la «gazée» fut présidente de l'Assemblée des communautés européennes de 1979 à 1982.

Que la déportation ne signifiât pas, comme le prétendent les membres de la commission Bergier, «une mort certaine», on peut le déduire sur la foi de leur propre rapport. A la page 132, nous faisons la connaissance d'Élie Carmel qui, après avoir été expulsé vers l'Allemagne, survécut à sa détention au camp de Sachsenhausen, de Joseph Spring, qui revint d'Auschwitz, et des enfants Sabine et Charles Sonabend qui «ont survécu». Le fait que des enfants, justement, aient survécu,

des enfants qui ne pouvaient guère servir aux travaux auxquels étaient voués les détenus pour soutenir l'économie de guerre allemande, n'est guère compatible avec une politique d'extermination. D'autre part, le rapport Bergier affirme à propos de plusieurs Juifs refoulés aux frontières suisses qu'ils ont été tués à Auschwitz («tué» équivaut pratiquement toujours, dans ce cas, à avoir été «gazé», car c'est de cette manière qu'à Auschwitz les assassinats doivent avoir été perpétrés). Selon le rapport Bergier, la famille Sonabend fut déportée à Auschwitz : les parents furent tués, alors que les enfants survécurent (page 132). Enfin fut assassinée, toujours selon le rapport Bergier, une jeune fille de quinze ans, que la «gendarmerie de l'Armée a reconduite à la frontière près de Genève» (page 157). Ici, il faut se poser la question: ces affirmations ont-elles quelque fondement?

Quant aux gazages homicides ayant eu lieu à Auschwitz (et dans d'autres camps) il n'existe pas l'ombre d'une preuve matérielle et documentaire. Alors que pour tout procès criminel une expertise de l'arme du crime est exigée, aucun tribunal n'a jamais ordonné la moindre enquête judiciaire sur les lieux où des centaines de milliers, voire des millions d'êtres humains sont censés avoir été tués. Les documents en provenance d'Auschwitz[19] et d'autres camps de concentration, conservés en nombre, ne nous fournissent pas d'indication sur les gazages homicides. C'est Jean-Claude Pressac qui, bien involontairement, apporte une contribution en faveur de la thèse que je défends avec d'autres. Dans l'introduction d'un livre porté au pinacle par les médias, *Les Crématoires d'Auschwitz* [20], il garantit de ne pas dépendre des seuls témoins oculaires qui sont «toujours faillibles» pour prouver les gazages homicides, mais, au contraire, de s'être appuyé sur des documents originaux. A la lecture de ce livre, le lecteur remarque avec étonnement, que chaque fois que Pressac parle de gazages, il allègue comme source les déclarations d'un témoin!

Les documents de guerre allemands exposent sans mystère les projets de la politique nationale-socialiste à l'égard des Juifs: il s'agissait de les expulser d'Europe. Après que le projet de Madagascar, qui envisageait leur établissement sur cette île située à l'est de l'Afrique, se fut révélé impossible à exécuter, on décida leur expulsion vers les territoires de l'Est. Le 10 février 1942, Franz Rademacher, responsable pour la question juive au Département allemand du ministère des Affaires étrangères, affirmait dans un document que le Führer avait décidé «*que les Juifs ne seraient pas expulsés à Madagascar mais au contraire vers les territoires de l'Est*», et il ajoutait [21]: «*Madagascar, par conséquent, ne peut plus être envisagé dans le cadre de la solution finale*». La «solution finale» signifiait donc, sans équivoque, le déplacement des populations d'origine juive vers d'autres territoires que celui du Reich.

La preuve irréfutable que Hitler n'a jamais ordonné l'extermination des Juifs se trouve dans un document reproduit dans le livre de David Irving *Nuremberg. The Last Battle* [22]. Dans ce document datant de 1942, le secrétaire d'Etat, F. Schlegelberger, transmet à ses collaborateurs[23] que «*Monsieur le Reichsleiter Lammers m'a communiqué que le Führer lui avait personnellement rappelé qu'il voulait repousser la solution de la question juive au lendemain de la guerre*». A ce moment, la conférence de Wannsee, durant laquelle, selon une légende particulièrement tenace, l'extermination des Juifs est censée avoir été décidée [24], appartient déjà au passé, et à cette époque, deux «camps d'extermination», Chelmno et Belzec, devaient déjà être en fonction, à en croire l'historiographie officielle[25]. Que des meurtres de masse aient pu être perpétrés dans des camps d'extermination sans l'aval de Hitler relève de l'impossible; et croire que n'importe quel agent subalterne aurait pu de sa propre initiative organiser un camp d'extermination pour y gazer des centaines de milliers de gens est parfaitement absurde - à plus forte raison dans un Etat aussi hiérarchisé que le Troisième Reich.

En raison de la pénurie de main d'oeuvre, mais aussi pour des questions de sécurité [26], une grande partie des Juifs ont été internés dans des camps de concentration. La documentation

allemande sur les camps de concentration, datant des années de guerre, ne fournit non seulement aucune preuve d'une politique d'extermination des Juifs, mais elle la contredit radicalement. Les exemples suivants sont éloquents [27] :

- Le 25 janvier 1942, soit cinq jours après la conférence de Wannsee, Himmler écrivait à Richard Glücks [28], inspecteur des camps de concentration: «*Préparez-vous à recevoir dans les prochaines semaines 100 000 Juifs et jusqu'à 50 000 Juives dans les camps de concentration. De grandes tâches seront dévolues aux camps de concentration dans ces prochaines semaines.*»

- Le 30 avril 1942, Oswald Pohl, chef de la SS-WVHA (Bureau principal pour la planification de la production), déclarait dans un document adressé à Himmler que les camps de concentration avaient désormais à remplir avant tout des fonctions économiques, et que la mobilisation de toute la force de travail des détenus pour l'industrie de l'armement constituait une priorité [29].

- Le 21 août 1942, Martin Luther, chef du Département des Affaires étrangères, écrivait que le nombre de Juifs déportés à l'Est se révélait insuffisant pour couvrir les besoins en force de travail [30].

- Le 28 décembre 1942, R. Glücks, inspecteur des camps, envoya aux commandants de l'ensemble des camps une circulaire, dans laquelle il exigeait [31] : «*Les médecins-chefs des camps doivent engager tous les moyens qui sont à leur disposition pour que le taux de mortalité soit considérablement diminué dans chaque camp (…). Plus que jamais, les médecins doivent veiller à l'alimentation des détenus et présenter, en accord avec la direction administrative de chaque camp, les propositions d'amélioration nécessaires. Ces propositions ne devront pas rester lettres mortes, mais être régulièrement appliquées et contrôlées par les médecins des camps (…). Le Reichsführer SS* [Himmler] *a ordonné qu'il fallait absolument réduire la mortalité.*» Par suite de cet ordre, la mortalité dans les camps a en effet chuté de presque 80 % en huit mois [32].

- Le 26 octobre 1943 Pohl adressa aux commandants de dix-neuf camps de concentration une circulaire dans laquelle il est dit [33] : «*Durant les années précédentes, et dans le cadre des activités de rééducation, il était indifférent qu'un détenu fournisse ou non un travail utile. Mais à présent, la force de travail des détenus revêt toute son importance, et toutes les mesures de l'état-major* (Kommandantur)*, de la direction du service administratif et des médecins doivent tendre à la conservation de la santé et au maintien des capacités de travail des détenus. Et cela non pas par compassion, mais parce que nous avons besoin de leurs bras et de leurs jambes, et qu'ils doivent ainsi contribuer à ce que le peuple allemand obtienne une grande victoire. Voilà la raison pour laquelle nous devons nous préoccuper de la santé des détenus.*» Exactement huit jours plus tard, les Allemands sont censés avoir fusillé à Maïdanek et dans deux autres camps plus que 40.000 travailleurs Juifs affectés aux usines d'armements! Tout commentaire semble ici superflu [34].

- Le 11 mai 1944, Hitler ordonna l'engagement de 200 000 travailleurs dans le cadre du programme de construction d'avions de chasse [35].

- Le 15 août 1944, le Bureau principal pour la planification de la production (SS-WVHA) fit savoir que l'admission de 612 000 personnes, dont 90 000 Juifs hongrois, était imminente [36].

Le manque avéré de preuves matérielles et documentaires en faveur de la thèse d'une politique d'extermination à l'encontre des Juifs motiva, en 1996, la mise au point suivante de l'historien antirévisionniste français Jacques Baynac[37]: *Pour l'historien scientifique, le témoignage n'est pas réellement l'Histoire, il est un objet d'histoire. Et un témoignage ne pèse pas lourd si aucun document solide ne le confirme. Le postulat de l'histoire scientifique, c'est, pourrait-on dire en forçant à peine le trait: pas de papier(s), pas de fait avéré. (…) Soit on abandonne le primat de l'archive au profit du témoignage et, dans ce cas, il faut déqualifier l'histoire en tant que science pour la requalifier aussitôt en tant qu'art. Soit on maintient le primat de l'archive et, dans ce cas, il faut reconnaître que le manque de traces entraîne l'incapacité d'établir directement la réalité de l'existence des chambes à gaz homicides.*

Ni le Nouveau Quotidien, ni Jacques Baynac n'ont été accusés d'avoir enfreint la loi dite antiraciste pour ces lignes lourdes de sens! Il convient donc d'ignorer les affirmations qui reposent exclusivement sur les déclarations de témoins relatives aux «gazages» et autres «meurtres» de Juifs déportés à Auschwitz, et de poursuivre notre enquête en suivant la logique des questions que nous pose l'étude de la documentation.

Dans les camps de concentration, à l'Ouest, une part importante des cas de mortalité apparaît durant les derniers mois de la guerre, au moment où, par suite des terribles bombardements alliés l'organisation du ravitaillement et de soins s'était effondrée, et où, en raison du transfert des détenus des camps évacués de l'Est, l'épidémie de typhus s'était propagée dans les baraques surpeuplées sans rencontrer d'obstacle. Dans la période qui s'étend de janvier à avril 1945, 15 384 détenus moururent à Dachau, plus que durant les cinq précédentes années de guerre [38]. Par contre, à Auschwitz, c'est la seconde moitié de l'année 1942 qui fut la plus terrible. Une épidémie de typhus transforma alors ce camp en enfer: des 44 000 à 47 000 [39] détenus qui sont décédés en 1942, la plupart moururent dans la seconde moitié de l'année. Entre le 7 et le 11 septembre de cette même année, 375 prisonniers en moyenne moururent chaque jour [40]! Le fait que les autorités du Troisième Reich aient continué d'envoyer des prisonniers à Auschwitz témoigne certes d'une irresponsabilité déplorable. Les tentatives désespérées des responsables du camp pour juguler l'épidémie en s'attaquant à la transmission du typhus par les poux – à cette fin on installa des chambres de désinfection, dans lesquelles les habits des détenus étaient épouillés au moyen de l'insecticide Zyklon-B – n'obtinrent qu'un succès limité.

Les Juifs de France désignés par le rapport Bergier comme ayant été «tués» ou «gazés» – ceux-ci nous intéressent au premier chef, parce que ceux qui ont été refoulés aux frontières de notre pays appartiennent assurément presque tous à cette catégorie – ont succombé en grande partie au typhus, durant l'année 1942. A l'occasion de plusieurs transports plus de 70 % des déportés arrivés au terme de leur voyage moururent dans un délai très bref [41]. A partir de novembre 1942, le taux de mortalité parmi ce groupe de détenus chuta rapidement et demeura, durant toute l'année 1943, relativement bas [42], ce qui s'explique en partie comme une conséquence de l'ordonnance de Pohl, mentionnée ci-dessus, relative aux mesures sanitaires, et du fait que les détenus ayant survécu à l'épidémie avaient développé une certaine résistance contre la maladie.

Déjà pendant la guerre beaucoup de Juifs quittèrent Auschwitz vivants, soit pour être transférés dans des camps à l'Ouest [43], soit pour être déplacés vers les territoires occupés en Russie. Une conférence eut lieu à Berlin sur la «question juive», le 28 août 1942 il y fut question des déportations. Un des participants, le sous-lieutenant SS Ahnert, rédigea, le 1er septembre, un document où, en rapport avec la conférence, il est exposé [44]:

Le lieutenant-colonel SS Eichmann révéla, au cours de la conférence, que le problème que pose actuellement l'expulsion des Juifs apatrides doit être résolu au terme de cette année civile. On pressent la fin du mois de juin 1943 comme ultime délai pour l'expulsion des Juifs étrangers restants. (…) Le lieutenant-colonel SS Eichmann a demandé que l'on fasse immédiatement l'acquisition des baraques commandées par le commandant de la Police de sécurité à La Haye. Le camp doit être érigé en Russie. Le transfert des baraques peut être réalisé de sorte que chaque transport ferroviaire emporte avec lui trois à cinq baraques.

La raison pour laquelle ce document, particulièrement gênant pour les partisans de la thèse de l'extermination, n'est jamais cité dans la littérature officielle sur l' «Holocauste» est facile à concevoir. En outre, nous savons tous que le camp d'Auschwitz servait aussi de camp de transit pour beaucoup de Juifs qui y étaient déportés. A propos de l'établissement du camp en Russie même, mentionné dans ce document, nous ne disposons d'aucun support documentaire, les documents ayant été vraisemblablement détruits par les Polonais ou les Soviétiques après la libération d'Auschwitz, parce qu'ils contredisaient la thèse officielle. Que beaucoup de Juifs français aient été en réalité refoulés dans les territoires repris ou conquis par les Soviétiques, ce communiqué, paru en avril 1944 dans le journal clandestin communiste *Notre Voix*, tend à le prouver [45] :

Une nouvelle qui réjouira tous les Juifs de France parvient par les ondes de Radio-Moscou, Qui d'entre-nous n'a pas un frère, une soeur, un époux, un parent parmi les déportés de Paris? Et qui ne ressentira pas une joie intense à la pensée que huit mille Juifs de Paris viennent d'être sauvés de la mort par la glorieuse Armée rouge. C'est un d'eux qui raconta à la Radio-Moscou comment il avait été sauvé de la mort, en même temps que huit mille autres Juifs parisiens. Ils se trouvaient tous en Ukraine au moment de la dernière offensive soviétique et les bandits S.S. devaient les fusiller avant de quitter le pays.

A cette époque, il est vrai, la version qui allait faire d'Auschwitz un camp d'extermination pour les Juifs n'avait pas encore pris corps. Et après la guerre, les Juifs qui sont retournés en France ont été fermement invités à adopter cette version.

En résumé:

1) Selon toute apparence, le nombre de Juifs français, d'abord refoulés aux frontières suisses, ensuite déportés, se situe entre 750 et 1 250.
2) Une partie importante d'entre eux moururent à Auschwitz, la plupart du typhus ou d'autres maladies.
3) Beaucoup de déportés ont survécu, une partie d'entre eux en Union soviétique, où ils furent envoyés via Auschwitz.

Selon ces conjectures, les «plusieurs milliers de fugitifs tués avec la complicité de la Suisse» trouvés par Bergier et consorts se réduisent à quelques centaines de fugitifs décédés. (Personne ne contestera que parmi eux certains ont pu être exécutés pour des actes de sabotage ou de résistance armée.) Le sort de chacun de ces hommes est, certes, tragique, comme d'ailleurs celui de chacun des plus de deux millions d'Allemands décédés lors de l'expulsion brutale des territoires de l'Est, des Sudètes et des Balkans, comme les quelque 250 000 civils sacrifiés à Dresde, peu avant la fin de la guerre, comme celui de ces centaines de milliers de Russes affamés dans Léningrad, comme est terrifiant, enfin, le sort des quelque 200 000 Japonais qui moururent à Hiroshima et à Nagazaki sous le feu atomique. Mais que le sort tragique de ces quelques centaines de fugitifs juifs soit aujourd'hui abusivement utilisé pour vilipender un petit Etat qui à cette

époque luttait pour son existence et sa survie, et qui ne pouvait, par conséquent, accueillir tous les étrangers qui frappaient à ses portes, cela ne peut qu'inspirer de la méfiance à tout homme lucide.

3. La Suisse avait-elle connaissance, en 1942, d'une extermination des Juifs ?

En 1942, ce n'était un secret pour personne qu'une partie importante de la communauté juive dans les pays dominés par l'Allemagne était déportée dans des camps de concentration et des ghettos; de même, on connaissait les conditions difficiles qui accompagnaient ces déportations. Ainsi, en juillet 1942, Robert Jezler, un collaborateur du chef de la police Heinrich Rothmund, affirmait:

La concordance et la fiabilité des rapports sur la manière dont on procède aux déportations et la situation des milieux juifs à l'Est sont tellement atroces qu'il faut comprendre les efforts désespérés des réfugiés de se soustraire à ce destin, et qu'il devient dès lors presque impossible d'assumer la responsabilité d'une expulsion. (Bergier, p. 93.)

La Suisse officielle était également en possession d'informations faisant état d'exécution par les armes de Juifs (et de non-Juifs). J'ai déjà montré ailleurs que ces actions homicides doivent être envisagées dans le contexte d'une guerre de partisans usant de méthodes contraires aux règles du droit international, et n'ont jamais pu atteindre les dimensions qu'on leur prête [46]. Pourtant le rapport Bergier va bien au-delà et affirme, page 88, que les autorités fédérales ont eu connaissance, dès 1942, d'un «programme d'extermination des Juifs en Europe». Comme nous l'avons déjà vu, il n'existe pas la moindre preuve d'un tel programme, et Bergier se garde prudemment de citer à ce propos une quelconque source.

Personne en Suisse n'était mieux renseigné sur les événements en Europe durant la Seconde Guerre mondiale que l'historien Rudolf von Salis, qui était alors chargé par le Conseil fédéral de produire tous les quinze jours un communiqué radiophonique sur les événements mondiaux, à l'intention de la population. Dans une lettre à Arthur Vogt, von Salis écrivait le 5 juillet 1988 [47]: «*Le commandement allié, grâce à son service de renseignements, devait être au courant, en 1944 déjà, de ces crimes. Mais, pour des raisons inconnues jusqu'à cette date, il les a gardés secrets et les a soustraits au public. Aussi nous devons considérer comme un fait bien établi que l'humanité, mais aussi une grande partie de la population allemande, n'ont rien su de ces crimes jusqu'à la fin de la guerre.*»

Le second grand personnage parmi les historiens suisses, Edgard Bonjour, qui fut chargé après la guerre de la rédaction de l'ouvrage de référence sur l'attitude de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale, répondit, le 20 septembre 1988, à Arthur Vogt qui lui avait demandé quand il avait eu connaissance pour la première fois des chambres à gaz [48] : «*Avant la fin de la guerre, déjà, au mois de mars 1945 environ, je trouvais dans ma boîte aux lettres la copie d'une lettre difficilement déchiffrable, non datée et non affranchie, selon laquelle il existait en Allemagne des chambres à gaz destinées à l'extermination des personnes indésirables. J'en parlais avec mes collègues. Nous tenions unanimement cette information pour le mensonge d'un fanatique égaré. Ce n'est qu'une fois la guerre terminée que j'eus connaissance de la terrible vérité.*»

Le fait que Bonjour comme von Salis ont ultérieurement accepté la version en vigueur quant à la «Solution finale» n'est guère pertinent; par contre, le fait que, pendant la guerre, ils n'ont rien su, est, lui, décisif. En réalité, ce n'est qu'à partir de 1945, que l' «extermination des juifs» devint un thème en Suisse. Katharina Wehrli, s'appuyant sur son mémoire de licence, ainsi que sur les chroniques de trois journaux suisses (la *NZZ*, le *Volksrecht* et l'*Israelitisches Wochenblatt*) pendant la guerre, écrit dans le *Tagesanzeiger* du 26 avril 1999, sous le titre «*Wo Täter fehlen, werden die Opfer negiert*» («Là où les coupables sont absents, les victimes sont niées»):

Pendant toute cette année 1942, des journaux helvétiques aussi importants que la «Neue Zürcher Zeitung» et le journal social-démocrate «Volksrecht» rapportèrent (…) de manière extrêmement fragmentaire ces événements, dans des textes rédigés selon une conception des plus étroites des règles de l'art. Pour la plupart d'entre eux, il s'agissait de communiqués de presse étrangers (y compris d'Allemagne) tenant en quelques lignes. (…) Le «Volksrecht», par exemple, publia, début août 1942, l'information selon laquelle 28000 Juifs en provenance de Paris furent déportés en Pologne. Les rédacteurs n'éprouvèrent pas le besoin de commenter de tels communiqués de presse. Ils ne critiquèrent pas plus les déportations qu'ils ne s'interrogèrent sur le sort des Juifs envoyés à l'Est. Eclatant fut le silence de la rédaction confrontée à ces communiqués, qui contenaient des informations sur les meurtres de masse.

Seul l'*Israelische Wochenblatt*, selon Katharina Wehrli, aurait suffisamment rendu compte de la «politique d'extermination national-socialiste». Malheureusement, Madame Wehrli s'abstient d'en tirer la seule conclusion possible. A la rédaction de la *NZZ*, tout comme à celle de *Volksrecht*, on ne croyait pas à ces histoires d'extermination, au contraire, on les tenait pour des inventions de la propagande. Cette attitude se fondait sur des raisons historiques très probantes. Dans le rapport Bergier, il est dit, à la page 88, que «certains» («Gewisse Kreise», *certains milieux ou cercles*, dans le texte en allemand, p. 91) auraient considéré les révélations quant à l'extermination des Juifs comme une réédition de la propagande noire dirigée contre l'Allemagne qui avait déjà eu cours durant la Première Guerre mondiale. Effectivement, on avait alors imputé aux Allemands, et en tout premier lieu les propagandistes anglo-saxons, un catalogue d'atrocités totalement inventées: des enfants aux mains coupées, des religieuses dont la poitrine aurait été sectionnée, des soldats canadiens crucifiés sur les portes des églises, des nourrissons embrochés sur des baïonnettes, la production de graisse à partir de cadavres humains, etc. [49] Même l'exécution en masse au moyen de gaz mortel fut déjà mentionnée à cette occasion. Le 22 mars 1916, le *Daily Telegraph*, quotidien londonien, rapportait sous le titre «Horribles crimes en Serbie: 700 000 victimes»; le même plus loin «*Les Allemands et les Autrichiens ont procédé auprès des Bulgares à la répartition de bombes et autres engins destinés à la production de gaz mortel. Ils ont instruit les Bulgares dans l'utilisation de ces nouveaux instruments pour qu'ils les emploient à l'extermination de la population serbe*». Plus personne, une fois la guerre achevée, ne croyait encore à ces histoires atroces. Le *Daily Telegraph* allait toutefois renouveler ses mêmes prouesses d'alors en annonçant, le 25 juin 1942: «*Les Allemands tuèrent 700 000 Juifs en Pologne. Des chambres à gaz mobiles. Plus de 700 000 Juifs ont été exécutés par les Allemands à l'occasion des plus grands massacres de l'histoire mondiale. (…) L'exécution des Juifs par le gaz a débuté en novembre dans les territoires polonais incorporés au Reich.*» Il est, dès lors, facilement concevable que de tels communiqués ne constituent en somme qu'une «réédition de la propagande sur les atrocités de la Première Guerre mondiale» !

Ce que le rapport Bergier avance pour «preuves» d'une connaissance avérée de la Suisse, en 1942, quant à une extermination des Juifs est particulièrement indigent. Ainsi on nous dit, aux pages 88-89 du rapport, qu' «un homme d'affaires suisse» – le nom de l'intéressé n'est pas donné, ce qui prive d'avance cette «information» de toute valeur – aurait interpellé le Département politique fédéral à propos d'«informations glanées parmi des industriels actifs dans le secteur de l'énergie électrique en Allemagne» – aucun de ces «industriels» n'est non plus nommé! –, «*comme prochaine mesure, il faut s'attendre au gazage de tous les Juifs mâles de 16 à 60 ans*».

Révoltés, Bergier et consorts remarquent alors que le passage relatif à l'«information» supposée, se trouvant dans les notes qui résument ladite conversation: «ne fut pas même souligné dans la notice résumant l'entretien» (note 73, p. 89). De toute évidence, il a échappé à ces fameux historiens que cette «information» contredit fondamentalement la version de l'«Holocauste» telle qu'elle sera établie bien plus tard. Selon cette ultime version, ce sont les Juifs inaptes au travail qui furent éliminés au moyen de gaz homicide, alors que les Juifs aptes au travail (parmi lesquels, sans

aucun doute, des hommes de 16 à 60 ans avant tout) ont dû être épargnés pour être astreints aux travaux forcés. Rappelons que dans les quatre «véritables camps d'extermination», Chelmno, Sobibor, Belzec et Treblinka, tous les Juifs, sans distinction, sont censés avoir été aussitôt mis à mort; aucun spécialiste de l' «Holocauste» n'a pu encore fournir la raison de cette différence de traitement, de manière tant soit peu plausible.

Au sein du Département politique fédéral, on ne prenait manifestement guère au sérieux de telles «informations», pas plus d'ailleurs que les déclarations des époux berlinois P., à propos desquels on lit à la page 158 du rapport Bergier:

Le 3 décembre 1942, tard dans la soirée, Herta et Felix P., un couple juif de Berlin, sont dans un poste-frontière suisse près de St. Margrethen et renseignent les fonctionnaires des douanes sur les circonstances de leur fuite. Felix P. raconte qu'ils ont quitté Berlin à la dernière minute, parce qu'ils se savaient voués au même destin cruel que la plupart de leurs parents et connaissances de religion juive. Ces derniers avaient été déportés dans un camp dénommé Auschwitz où ils avaient été assassinés. «Je ne sais pas de quelle manière, tout ce que je sais, c'est que 48 heures après leur arrivés à Auschwitz ils étaient tous morts.»

D'où Felix P. pouvait-il bien tenir, à propos de ses parents et connaissances déportés à Auschwitz, soit à plusieurs centaines de kilomètres de Berlin, que «48 heures après leur arrivée à Auschwitz ils étaient tous morts», cela reste une énigme.

A la page 86 du rapport Bergier nous apprenons que le consul de Suisse à Cologne, von Weiss, fit remettre au chef du service des renseignements militaires, le colonel Masson, des photographies représentant «la sortie de wagons allemands de cadavres de Juifs qui ont été asphyxiés». Une note en bas de page nous apprend à ce sujet qu'il ne s'agit nullement de morts en provenance des chambres à gaz, mais, au contraire, des «victimes du pogrome de Jassy». Pourquoi *un pogrome en Roumanie*, pays que l'Allemagne n'a occupé à aucun moment, devrait-il constituer une preuve d'une *politique allemande d'extermination*, nul ne peut le savoir.

A présent, il est temps d'examiner les rapports qu'ont fait circuler, à partir de 1942, des organisations juives, rapports concernant l'exterminations des Juifs en Pologne. Nous sommes avant tout redevables au professeur Arthur Butz de s'être voué à l'étude de cette question [50].

Ce qui apparaît comme étant probalement le premier rapport faisant état de tueries en masse de Juifs au moyen de gaz provient de la Jewish Telegraphic Agency, qui communiquait, le 22 décembre 1941 [51]: «*Nous savons, à partir de sources dignes de confiance, que plus de 1 000 victimes du typhus dans le ghetto surpeuplé de Varsovie ont été achevées par gazage.*» Nous sommes à même de nous faire une idée de la fiabilité de ces sources, puisque depuis longtemps plus aucun historien ne parle de gazage dans le ghetto de Varsovie. Selon la version de l' «Holocauste» actuellement en vigueur, les massacres de masse perpétrés contre les Juifs ont eu lieu comme suit:

1) Meurtre dans les chambres à gaz stationnaires de cinq camps d'extermination
2) Meurtre dans des chambres à gaz mobiles au camp d'extermination de Chelmno et sur le front de l'Est (ainsi qu'en Serbie)

3) Exécution au moyen d'armes à feu sur le front de l'Est (et en Serbie).

Considérons les atroces nouvelles que diffusent les organisations juives à partir de fin 1941; il apparaît immédiatement que les versions de cette époque ne s'accordent pratiquement jamais avec la version actuellement en vigueur. Ainsi le *New York Times* rapporte, le 30 juin 1942, que des

milliers de Juifs sont fusillés chaque jour dans un «abattoir» qui n'est pas localisé [52]. Le 7 février 1943, le *New York Times* promène ses lecteurs avec des histoires d'installations d'empoisonnement du sang en Pologne et, en date du 8 août de la même année, des récits de cellules d'exécution par la vapeur. Cette dernière histoire a bénéficié d'une existence moins précaire que les installations d'empoisonnement du sang puisque, le 14 décembre 1945, le gouvernement polonais remit au Tribunal de Nuremberg un document dans lequel on pouvait lire [53] : «*Toutes les victimes devaient ôter leurs vêtements et leurs chaussures, qui étaient ensuite rassemblés, avant que les victimes, femmes et enfants d'abord, ne fussent poussées dans les chambres de la mort. (…) Une fois les chambres complètement remplies, elles étaient hermétiquement fermées, et on injectait alors la vapeur. (…) A partir des rapports qui nous sont parvenus, nous pouvons estimer que plusieurs centaines de milliers de Juifs ont été exterminés de la sorte à Treblinka.*» Moins de trois mois plus tard, la cour de justice de Nuremberg avait déjà oublié les chambres à vapeur… En février 1946, Samuel Rajzmann, Juif polonais, déclarait à Nuremberg qu'il y avait eu à Treblinka au total treize chambres à gaz destinées à la mise à mort d'êtres humains [54].

Le 1er décembre 1942, on pouvait lire, à propos du camp de Belzec [55], dans le *Polish Fortnightly Review*, journal des exilés polonais publié à Londres:

Après qu'on les eut déchargés, les hommes étaient amenés dans une baraque à droite, les femmes dans une baraque à gauche, où ils se dévêtaient, apparemment pour se rendre aux bains. Une fois dévêtus, les deux groupes se rendaient dans une troisième baraque, où il y avait une plaque de métal électrique; c'est là qu'avaient lieu les exécutions.

Une autre variante de l'extermination des juifs à Belzec nous est fournie par Stefan Szende, Juif hongrois [56]:

Le moulin à hommes comprend un espace d'environ 7 kilomètres de diamètre. (…) Les trains remplis de Juifs entraient par un tunnel dans les locaux souterrains du lieu d'exécution (…) Les Juifs étaient conduits nus dans des salles gigantesques. Ces salles pouvaient contenir plusieurs milliers de Juifs à la fois. Elles n'avaient pas de fenêtres, étaient en métal et leur sol était escamotable. Le sol de ces salles, avec les milliers de Juifs, descendait dans un bassin plein d'eau situé au-dessous d'une façon telle cependant que les gens debout sur la plaque métallique n'étaient pas complètement immergés. Lorsque tous les Juifs debout sur la plaque métallique avaient déjà de l'eau jusqu'aux hanches, on faisait passer dans l'eau un courant à haute tension. Après quelques instants, tous les Juifs, des milliers à la fois, étaient morts. Puis le sol de métal s'élevait hors de l'eau. Les cadavres des suppliciés y gisaient. Une autre ligne électrique était branchée et la plaque métallique se transformait en un cercueil crématoire, chauffé à blanc, jusqu'à ce que tous les cadavres fussent réduits en cendres. De puissantes grues soulevaient alors le gigantesque cercueil crématoire et évacuaient les cendres. (…) Chaque train amenait trois à cinq mille Juifs, parfois même plus. Il y avait des jours où la ligne de Belzec avait acheminé vingt de ces trains ou plus. La technique moderne triomphait avec le système nazi. Le problème de l'exécution de millions d'hommes était résolu.

C'est tout autrement que le témoin oculaire Jan Karski, un Polonais non-juif, a vécu l'extermination des Juifs à Belzec [57]:

Le plancher du train [contenant les Juifs] avait été recouvert d'une épaisse couche d'une poudre blanche, de la chaux vive. Tout le monde sait ce qui arrive quand on verse de l'eau sur la chaux. (…) Il fallait trois heures pour que le train soit tout à fait rempli. Ceux qui se trouveraient dans le train seraient brûlés lentement jusqu'aux os (…) Le crépuscule tombait lorsque les 45 wagons (je les avais comptés) furent pleins. Le train, avec son chargement de chair torturée, vibrait et hurlait comme s'il était ensorcelé. Dans le camp, quelques douzaines de corps s'écroulèrent sur le sol

dans les dernières convulsions de la mort. L'arme fumante au poing, les policiers allemands couraient de-ci de-là, donnant le coup de grâce aux mourants. A présent le calme régnait dans le camp. Seuls les cris de douleur en provenance du train brisaient le silence. Bientôt ils se turent aussi, on ne sentait plus que l'odeur douceâtre et nauséabonde du sang répandu flottant dans l'air.

En 1943, Karski voyagea en Amérique en tant que messager du mouvement de résistance polonais. Là-bas, il fut reçu entre autres par Félix Frankfurter, juge d'origine juive. Ce dernier réagit on ne peut mieux aux horribles histoires rapportées par son hôte [58] : «*I can't believe you*» – (*Je ne puis vous croire)*. Au contraire des membres d'une certaine «Commission Indépendante d'Experts», Frankfurter avait gardé manifestement la tête sur les épaules.

Voici, à présent, une vue d'ensemble de ce qui est affirmé quant au nombre des victimes et aux méthodes d'exécution dans le camp de **BELZEC**. (Les sources documentaires concernant ce camp n'ont pas été conservées, et quiconque se rend à Belzec trouve là-bas un champ et rien d'autre.)

Nombre des victimes :

- 3 000 000 (Rudolf Reder [59]);
- «Des millions» (Stefan Szende);
- 900 000 (Simon Wiesenthal [60]);
- 600 000 (*Encyclopédie de l'Holocauste* [61]).

Méthodes d'exécution :

- Une plaque électrique dans une baraque (*Polish Fortnightly Review*);
- Une plaque électrique dans un réservoir d'eau souterrain, incinération des cadavres, soit leur réduction en cendres sur cette même *plaque* (Stefan Szende);
- Une plaque électrique dans un compartiment de douche, les cadavres étant recyclés pour produire du savon (Simon Wiesenthal [62]);
- Chaux vive (Jan Karski);
- Monoxyde de carbone tiré de bouteilles (Josef Oberhauser [63]);
- Zyklon-B (Adalbert Rückerl [64]);
- Camions à gaz (Rudolf Reder [65]);
- Gaz d'échappement d'un moteur Diesel (Kurt Gerstein [66]).

Pour des raisons inexplicables, l'*Encyclopédie de l'Holocauste* a tranché en faveur du moteur Diesel [67], bien que n'importe quel toxicologue reconnaisse le caractère relativement peu dangereux des gaz d'échappement d'un moteur Diesel; un moteur à essence (benzine) se serait révélé incomparablement plus efficace [68].

La version du moteur Diesel a pour origine les déclarations d'un déséquilibré du nom de Kurt Gerstein, qui prétend avoir assisté, à Belzec, à des crimes de masse perpétrés par ce moyen. Selon Gerstein, vingt à vingt-cinq millions d'êtres humains auraient été gazés; trente-deux victimes par mètre carré étaient entassées les unes contre les autres dans les chambres à gaz; non loin de là s'élevaient jusqu'au ciel les montagnes de chaussures des gazés, d'une hauteur de trente-cinq mètres; à Auschwitz, des millions d'enfants seraient morts, parce qu'on leur aurait appliqué sous le nez des tampons d'ouate imbibés d'acide prussique [69].

Pour **TREBLINKA**, le nombre affirmé des victimes ainsi que méthodes d'exécutions apparaissent comme suit:

Nombre des victimes :

- 3 000 000 (Vassili Grossman [70]);
- 1 000 000 (Rachel Auerbach [71]);
- 870 000 (*Encyclopédie de l'Holocauste* [72]);
- 750 000 (Raul Hilberg [73]).

Méthodes d'exécution :

- Asphyxie par vide d'air provoqué dans des chambres *ad hoc* (Vassili Grossman [74]);
- Ebouillantement par la vapeur (Document PS-3311 du Tribunal de Nuremberg);
- Balle dans la nuque sur un tapis roulant (Le Livre Noir du Congrès juif mondial [75]);
- Gaz d'échappement d'un moteur Diesel (*Encyclopédie de l'Holocauste* [76]).

Et voici les estimations correspondantes pour **AUSCHWITZ :**

Nombre des victimes :

- 9 000 000 (Le film *Nuit et Brouillard*);
- 8 000 000 (Office français de la Recherche des crimes de guerre [77]);
- 5 000 000, dont plus de 4 500 000 Juifs (*Le Monde* du 20 avril 1978);
- 4 000 000, (Document URSS-008 du Tribunal de Nuremberg);
- 3 000 000, seulement jusqu'à la fin novembre 1943 (La confession de Höss [78]);
- 2 000 000 (Lucy Davidowicz [79]);
- 1 250 000, dont 1 000 000 de Juifs (Raul Hilberg [80]);
- Entre 1 000 000 et 1 500 000 (Jean-Claude Pressac en 1989 [81]);
- Entre 850 000 et 950 000 (Gerald Reitlinger [82]);
- Entre 775 000 et 800 000 (Jean-Claude Pressac en 1993 [83]);
- Entre 631 000 et 711 000 (Jean-Claude Pressac en 1994 [84]).

Méthodes d'exécution :

- Des bains électriques, un marteau pneumatique, un canon pneumatique, des gaz de combat (communiqués du mouvement de la résistance polonaise 1942/1943 [85]);
- Une poudre blanche (Kitty Hart [86]);
- Un tapis roulant électrique (la *Pravda*, 2 février 1945);
- Des tampons d'ouate imbibés d'acide prussique (Kurt Gerstein);
- Crémation de corps encore en vie dans des fosses (Elie Wiesel [87]);
- Crémation de corps encore en vie dans des fours, où des wagons déversaient les victimes (E. Aroneanu [88]);
- Du Zyklon-B (la variante dominante à partir du printemps 1945).

Les déclarations des témoins à propos du **pogrome de BABY YAR** [89] nous donnent l'image suivante :

Nombre des victimes : de 33 000 à 300 000.

Méthodes d'exécution : exécution par les armes; au moyen de mitrailleuse; noyade dans le Dnjepr; écrasement par des tanks; ensevelissement de personnes encore vivantes; gaz d'échappement; massacre à la grenade; massacre au moyen de mines [90].

Ainsi, ce sont des rapports de ce type que les organisations juives allèrent colporter auprès des gouvernements des puissances alliées et des Etats neutres, dès la fin de 1941. En Suisse, en particulier, c'est un certain Gerhard Riegner, repésentant du Congrès juif mondial à Genève, qui s'appliqua remarquablement à diffuser de telles histoires (rapport Bergier, p. 69 entre autres). Riegner affirmait détenir ses informations d'un industriel allemand, dont le nom devait absolument être tenu secret jusqu'à la fin des temps…[91]. En septembre 1942, un certain Isaac Sternbuch, représentant suisse de la Fédération des rabbins orthodoxes (Bund Orthodoxer Rabbiner), fit circuler la rumeur selon laquelle les cadavres des Juifs assassinés étaient transformés en savon et en engrais chimiques[92]. Les destinataires de ces informations les auront considérées pour ce qu'elles sont: de la propagande de guerre.

4. Que savait-on à l'étranger ?

Si, comme l'affirme le rapport Bergier, la Suisse officielle avait connaissance dès 1942 d'une politique d'extermination des Juifs, le simple bon sens nous dit qu'elle ne devait pas être la seule à en avoir connaissance. Dans ce cas, les puissances et autres organisations que nous allons mentionner devaient être spécialement bien informées:

- Les Alliés, qui bénéficiaient d'un excellent réseau de renseignements dans tous les pays contrôlés par l'Allemagne et qui, avec l'amiral Canaris, chef du Service de renseignements militaires, possédaient un agent au sommet du commandement allemand.
- Le Vatican, qui bénéficiait d'un flux continuel d'informations, grâce au clergé officiant dans ces mêmes pays sous influence allemande, parmi lesquels comptait également la Pologne.
- Le Comité international de la Croix-Rouge, qui a entretenu des contacts étroits avec les parties en conflit, et qui était bien renseignés sur les conditions qui régnaient dans les camps.
- Les organisations sionistes en Amérique, en Angleterre, en Palestine et partout ailleurs.
- Le fait que ni les Alliés, ni le Vatican, ni le Comité international de la Croix-Rouge n'aient entrepris de sérieuses tentatives pour sauver les Juifs s'étale dans une série toujours plus importante d'ouvrages [93], qui – et non sans raison ! – parviennent tous à la conclusion qu'en aucun cas une politique allemande d'extermination n'a pu être tenue secrète.

Le 17 décembre 1942, les puissances occidentales de concert avec les Soviétiques et les gouvernements en exil des Etats occupés par l'Allemagne publièrent une déclaration où il est question, c'est vrai, d'une «extermination perpétrée de sang froid», mais dans laquelle ne perce aucune allusion aux chambres à gaz, et où le nom d'Auschwitz n'apparaît même pas. Au mois d'août 1943, plus d'une année et demie après le début des prétendus gazages [94] ! Une allusion aux chambres à gaz, qui était prévue au sein d'une déclaration commune des Alliés sur les crimes allemands en Pologne, est passée sous silence sur la recommandation du ministre des Affaires étrangères américain, Cordell Hull, parce que les preuves avancées paraissent insuffisantes [95]. Bien qu'en Amérique, la presse israélite évoque couramment l'extermination des Juifs dans des communiqués souvent repris sur les titres des manchettes, il n'en est aucunement question lors des conférences de presse que le président Roosevelt donnera deux fois par semaine jusqu'en automne 1943, et aucun journaliste n'interrogera le président à ce propos [96]. Au printemps 1944, alors que se multipliaient les communiqués horribles sur le gazage en masse de Juifs hongrois à Auschwitz-Birkenau, Britanniques et Américains ne bombardent pas plus les voies de chemin de fer conduisant de Hongrie à Auschwitz que les crématoires dans lesquels auraient dû se trouver les chambres à gaz.

A Auschwitz, les exécutions en masse au moyen de gaz homicides devaient pourtant avoir commencé au printemps 1942. Très vite les adversaires de l'Allemagne durent se rendre à l'évidence, la dissimulation de meurtres de masse à Auschwitz était une chose impossible, entre autres pour ces raisons:

- Les bâtiments dans lesquels les exécutions par le gaz auraient dû se faire n'étaient en aucune manière à l'abri de la curiosité. Cela vaut également pour les deux fermes situées à l'extérieur de Birkenau, lesquelles ont prétendument servi, dès le printemps 1942, de lieux d'exécutions, à en croire la version officielle de l'Histoire. Et cela est aussi vrai des crématoires situés à l'intérieur du camp de Birkenau, dans lesquels, à partir du mois de mars 1943, des exécutions par le gaz étaient censées avoir lieu; ces crématoires étaient tout juste entourés d'une clôture de fil de fer barbelé.
- Auschwitz était un archipel méthodiquement organisé avec quelque 40 camps annexes disséminés dans toute la Silésie; les détenus étaient répartis suivant les besoins dans ces différents camps. De ce fait, ils étaient nécessairement en contact avec des personnes extérieures.
- Auschwitz se trouvait au coeur d'un complexe industriel. IG Farben y avait installé une fabrique pour la production de «Buna» (le caoutchouc synthétique, un produit utilisé pour la fabrication de pneus et donc d'importance militaire). Raul Hilberg écrit à ce propos [97] : «*Initialement fixé à plus de 500 millions de reichsmarks, l'investissement de capital atteignit finalement 700 millions de reichsmarks. (…)* [En plus de la main d'oeuvre] *Quelque 170 entrepreneurs furent mis à l'ouvrage. On construisit l'usine, des routes, des baraquements pour les détenus; on installa des barbelés pour la «tranquillité de l'usine (Fabrikeinfriedung)»; et, après l'arrivée massive du personnel d'IG-Farben dans la ville d'Auschwitz, deux cités ouvrières furent édifiées. Afin de garantir que IG-Auschwitz disposerait de tous les matériaux de construction nécessaires, Krauch* [un employé d'IG-Farben] *consentit à ordonner que la priorité (Dringlichkeitsstufe I) soit donnée à Buna jusqu'à la fin des travaux. IG-*

Auschwitz ne s'en tint pas là: elle acquit sa base de production de charbon, la Fürstengrube et la Janinagrube. Les deux mines furent remplies de détenus juifs.»

- A Auschwitz travaillaient ensemble des détenus et des ouvriers civils. Durant la construction des crématoires de Birkenau, qui sont censés avoir abrité des chambres à gaz, il n'y avait pas moins de douze entreprises civiles qui étaient à l'oeuvre; des ouvriers qui érigèrent les crématoires, deux tiers étaient composés de détenus et un tiers de travailleurs libres[98]. Lorsqu'ils habitaient les environs, les travailleurs libres rentraient chaque soir dans leur foyer, c'est-à-dire à l'extérieur du camp, sauf durant les épidémies de typhus.

- Il arrivait fréquemment que des détenus soient transférés d'Auschwitz vers d'autres camps. Citons par exemple ces quelques célébrités: Anne Frank et sa soeur Margot (Auschwitz-Bergen Belsen; toutes deux moururent du typhus peu de temps avant la fin de la guerre), Elie Wiesel (Auschwitz-Buchenwald), Marie-Claude Vaillant-Couturier, qui sera plus tard membre du comité central du parti communiste français (Auschwitz-Ravensbrück), le Juif autrichien Benedikt Kautsky appartenant à l'aile gauche du parti socialiste (Dachau-Buchenwald-Auschwitz-Buchenwald; après la guerre il écrira un livre remarquable par son objectivité intitulé *Teufel und Verdammte* [99] (*Démons et damnés*), ou encore Israel Gutman, qui participera à la publication de l'*Encyclopédie de l'Holocauste* (Maïdanek-Auschwitz-Mauthausen-Gunskirchen [100]). Pourquoi Kautsky, victime toute désignée en tant que Juif et marxiste, fut-il transféré d'un camp à l'autre sans être exterminé dans aucun d'eux, et comment Israel Gutman a-t-il pu pareillement survivre à deux camps d'extermination ainsi qu'à deux camps de concentration *normaux* ? Dans un prochain rapport, Monsieur Bergier, qui soutient que tout déporté juif était voué «à une mort certaine», saura-t-il sans doute éclairer notre lanterne.

- Entre juin et octobre de l'année 1944, quelque 23 000 détenus Juifs (parmi lesquels une part prépondérante de femmes) ont été transférés d'Auschwitz à Stutthof, à l'est de Danzig (Gdansk) [101]. Alors qu'entre mai et juin de la même année l'extermination des Juifs hongrois est censée avoir lieu à Auschwitz-Birkenau – le nombre des victimes étant arbitrairement estimé à un million (Ben Hecht [102]), 409 640 (Georges Wellers [103]) ou quelque 180 000 (Raul Hilberg [104]) – les nationaux-socialistes envoyèrent, par conséquent, des cohortes de témoins de ce crime de masse à Stutthof, où ils furent répartis dans des commandos de travailleurs [105] afin qu'ils puissent raconter partout à la ronde à quel crime inconcevable ils avaient assisté !

- De nombreux détenus furent libérés d'Auschwitz. Dans la plupart des cas, il s'agissait de Polonais qui, pour avoir enfreint les conditions de leur contrat de travail, avaient été condamnés à quelques semaines de travaux forcés. Pour l'année 1944, Mattogno et moi-même avons trouvé aux archives de Moscou les preuves documentaires concernant cent quatorze libérations de ce type; pourtant cela ne doit concerner qu'une fraction du nombre effectif

des élargissements car, pour le seul mois de juin, cinquante-huit cas ont pu encore être recensés [106]. Une fois libérés, pourquoi ces détenus n'ont-ils rien dit des chambres à gaz homicides ?

Le mouvement de la Résistance polonaise a effectivement répandu, dès 1942, des nouvelles faisant état de massacres à Auschwitz. Selon ces communiqués, ces massacres ont été perpétrés au moyen de bains électriques, de gaz de combat, d'un canon pneumatique, ou encore dans des chambres où «*un marteau pneumatique descendait du plafond, et où les prisonniers étaient exécutés par la compression atmosphérique obtenue au moyen d'une installation spéciale*» [107]. De Zyklon-B il n'est question dans aucun des trente-deux communiqués.

Ces nouvelles répandues par le mouvement de Résistance polonais ne trouvèrent pas le moindre écho auprès du gouvernement polonais en exil à Londres et furent passées sous silence par les Alliés. L'historien britannique d'origine juive Martin Gilbert écrit [108] : «*Les noms ainsi que l'emplacement géographique des quatre camps d'extermination Chelmno, Treblinka, Sobibor et Belzec, étaient connus des pays alliés au plus tard durant l'été 1942. Au contraire, le secret des chambres à gaz d'Auschwitz-Birkenau fut gardé de la première semaine de mai 1942 jusqu'à la troisième semaine de juin 1944. (…) Et même parmi ceux qui croyaient s'être composé une image des plus exhaustives de ce qui était arrivé aux Juifs, le nom d'Auschwitz était à peine connu dans ces années là. (…) Il n'était pas répertorié sur la liste connue et souvent citée des lieux du crime.*»

A partir de ces faits évidents, que (a) des massacres ne pouvaient être cachés plus longtemps que 4 semaines à la face du monde, et que (b) le monde n'ait rien entendu des meurtres de masses pendant plus de 2 ans, le chercheur américain Arthur Butz en tire la conclusion inévitable, mise en forme de syllogisme [109] : *«Je ne vois pas d'éléphant dans ma cave. S'il y avait un éléphant dans ma cave, je le verrais très certainement. Donc il n'y a aucun éléphant dans ma cave».*

Ce n'est qu'avec la déportation des Juifs de Hongrie, au printemps et au début de l'été 1944, qu'Auschwitz se trouva sous les projecteurs de l'actualité. Pourquoi les lignes ferroviaires conduisant au camp, tout comme les crématoires, n'ont-ils pas été bombardés? Les prises de vue recueillies par les avions de reconnaissance alliés dès la fin 1943 nous donnent la clé de cette énigme. Une de ces prises de vue date du 31 mai 1944, elle est d'une lisibilité parfaite. A cette époque, quelque 10 000 Juifs hongrois devaient périr chaque jour gazés dans les crématoires où, répétons-le, des chambres à gaz sont censées avoir été installées; et comme la capacité des fours crématoires n'était pas suffisante, une grande partie des cadavres étaient brûlés à l'air libre dans des fosses. La prise de vue du 31 mai ne laisse entrevoir aucune file humaine devant les crématoires, aucune fosse d'incinération en feu, pas le moindre secteur de ciel assombri par la fumée, bref, rien de tout ce qui fait l'objet des descriptions des témoins oculaires. Un examen attentif des autres prises de vue faites à cette époque ne modifie en rien une telle conclusion [110].

La propagande sur Auschwitz allait bientôt diminuer et, après la libération de Maïdanek par l'Armée rouge, le 24 juillet 1944, c'est ce camp qui sera désigné comme le principal camp d'extermination; plus d'un million et demi d'êtres humains, disait-on, avaient trouvé la mort là-bas (le chiffre réel est d'environ 42 500 victimes [111]). C'est seulement en novembre 1944 que la propagande s'intéressa de nouveau à Auschwitz. A ce moment fut publié aux Etats-Unis l'exposé du Comité pour les réfugiés de la guerre (*War Refugee Board Report*), qui contenait trois rapports de détenus échappés d'Auschwitz. Le premier émanait des Juifs slovaques Rudolf Vrba et Alfred Wetzler, qui préférèrent garder l'anonymat. Leur description des crématoires apporte la démonstration qu'ils ne les ont jamais vus de l'intérieur, car ils ont consigné dans leur rapport à peu près toutes les erreurs possibles [112].

Le 27 janvier 1945, le camp était libéré par l'Armée rouge et, le 2 février, le journaliste soviétique d'origine juive Boris Polevoi affabulait dans la *Pravda* à propos d'un tapis roulant sur lequel des centaines de Juifs étaient exécutés au moyen de courant à haute tension. Il est vrai que ce journaliste trouva également des chambres à gaz, mais pas au bon endroit: non pas, en effet, à Birkenau dans la partie du camp orientée à l'Ouest, mais dans la partie située à l'Est, où on ne situe plus la présence ou les vestiges de la moindre chambre à gaz homicide. Les Soviétiques ne sont manifestement pas parvenus à se concerter avec les Anglo-Américains sur ce point précis. Au mois de mars 1946, les Britanniques retrouvent Rudolf Höss, le premier des trois commandants qui se sont succédés à Auschwitz. Après trois jours passés entre les mains d'une équipe de tortionnaires dirigée par le Juif Bernard Clarke [113], Höss avouera jusqu'en novembre 1943, deux millions cinq cent mille (2 500 000) victimes gazées et quelque cinq cent mille autres mortes de faim ou de maladie. Il fut en outre protocolé que Höss avait visité, en juin 1941, les camps de Belzec et Treblinka (Belzec fut ouvert en mars 1942 seulement, et Treblinka en juillet 1942) et qu'il livra des informations sur «Wolzek», un camp d'extermination dont on n'a jamais plus entendu parler depuis [114].

Nous savons que le Saint-Siège n'a jamais parlé d'extermination des Juifs jusqu'à la fin de la guerre, et Rolf Hochmuth, dans *Le Vicaire*, sa pièce marquée du sceau d'un anticatholicisme virulent, exploita ce silence pour critiquer le pape. Par ailleurs, Pie XII n'était pas un sympathisant du national-socialisme: au contraire, il inclinait fortement du côté des Alliés, comme l'ont démontré Mary Ball Martínez [115] et Pierre Maximin [116]. Avec la prise de Rome par les Américains, au début de juin 1944, les Allemands ne pouvaient plus s'emparer de la personne du Pape, aussi Pie XII aurait-il pu condamner en toute sécurité l'extermination des Juifs de Hongrie, censée avoir débuté juste trois semaines auparavant, en admettant que le Pape ait eu à sa disposition des informations crédibles à ce sujet. De même, Mgr Galen, ainsi que le pasteur Wurm, qui avaient tous deux stigmatisé publiquement l'euthanasie pratiquée en Allemagne sur les malades incurables, personnalités dont on ne peut guère prétendre qu'elles manquaient de courage, ne mentionnèrent jamais une extermination des Juifs avant la fin de la guerre.

Durant toute la guerre, le Comité international de la Croix-Rouge n'eut pas connaissance de gazages à Auschwitz (ou ailleurs). Au mois de septembre 1944, au moment où le crime ineffable arrive à son terme, des délégués de la Croix-Rouge visitèrent Auschwitz et rédigèrent un rapport dont l'extrait suivant est éloquent [117]:

Nous espérons pouvoir vous faire parvenir bientôt des noms, prénoms et numéros de détenus d'Auschwitz ainsi que leur nationalité. En effet, un Kommando de prisonniers de guerre britanniques travaille dans une mine à Auschwitz en contact avec ces gens. Nous avons prié l'homme de confiance principal de Teschen de faire son possible pour obtenir de l'homme de confiance du Kommando d'Auschwitz tous les renseignements utiles. Spontanément, l'homme de confiance principal britannique de Teschen nous a demandé si nous étions au courant au sujet de la «salle de douches». Le bruit court en effet qu'il existe au camp une salle de douches moderne où les détenus seraient gazés en série. L'homme de confiance britannique a, par l'intermédiaire de son Kommando d'Auschwitz, essayé d'obtenir confirmation de ce fait. Ce fut impossible à prouver. Les détenus eux-mêmes n'en ont pas parlé.

En septembre 1944, le CICR considérait donc toujours que les gazages relevaient de la rumeur; en outre, ce n'est pas dans les crématoires (de même que dans deux fermes à Birkenau) que sont situés, comme dans les versions ultérieures, d'éventuels lieux d'exécution, mais au contraire dans une «salle de douches moderne», et les détenus eux-mêmes *ne parlèrent pas* de gazages homicides.

Bergier et consorts critiquent sévèrement le CICR pour son silence sur «l'Holocauste»; ils n'hésitent pas à écrire, page 254:

D'une manière générale, pourtant, les possibilités d'action de l'institution genevoise restent largement subordonnées au consentement de la Confédération. L'épisode désormais le plus connu est le «non-appel» aux belligérants de l'automne 1942. Il s'agit d'un texte, proposé par des membres féminins, contenant un rappel des «règles» de la guerre et, à mots couverts, une condamnation des déportations nazies, mais qui ne fut finalement pas publié. Les femmes qui siègent au Comité, surtout, réalisent que, face à la politique d'extermination du régime national-socialiste, l'action feutrée envers les victimes civiles n'est plus une réponse adéquate. Mme Marguerit Frick-Cramer, bouleversée par les informations qui ont convergé, dès 1942, au CICR, peut ainsi écrire à fin 1944: «Et s'il n'y a rien à faire, eh bien, qu'on envoie à ces malheureux de quoi mettre fin à leur jour; ce serait peut-être plus humain que de leur donner des vivres.» Pour la majorité pourtant, en 1942, l'éventualité d'un appel public dérange. Ainsi, dès l'annonce du projet, de Haller [le délégué du Conseil fédéral auprès des oeuvres d'entraide] le communique à Bonna [le directeur de la section des affaires étrangères du Département politique fédéral] qui le juge inopportun: «Il serait, en ce moment, ressenti comme une condamnation des déportations que le problème de la main-d'oeuvre rend probablement inéluctable (…)»

Ainsi, pour le CICR, les déportations étaient la conséquence du problème de la main-d'oeuvre, et jusqu'à fin 1944, il ignorait tout d'une «politique d'extermination», mais savait bien que la situation empirait rapidement suite à l'évolution du conflit, catastrophique pour les Allemands, et que la mortalité augmentait partout de manière dramatique.

Quant aux organisations sionistes, comme l'Agence juive, elles ne firent rien en faveur de leurs coreligionnaires des pays occupés par l'Allemagne. Amer, l'écrivain américain d'origine juive Ben Hecht remarque [118]:

Durant ces années d'extermination des Juifs européens, l'Agence juive dirigée par Ben-Gourion, Sharett et consorts ne fut que superficiellement juive. En effet, elle ne se laissa point ébranler dans sa loyauté vis-à-vis de la politique britannique. Quand cette dernière exigeait le silence et l'inaction à l'égard de l'extermination des juifs de Hongrie, l'Agence juive ainsi que ses représentants aujourd'hui célèbres s'en tinrent à cette politique. Pas une seule fois, l'Agence juive n'a renseigné le monde et les Juifs de Palestine quant aux tueries de masse perpétrées en Hongrie et à Auschwitz contre le dernier million de Juifs hongrois. Ni les titres de la presse de Ben-Gourion, ni les innombrables conférences qu'il tint personnellement à cette époque ne mentionnent ces tueries.

Passons à un autre sujet: que savaient-ils eux-mêmes, en fin de compte, ces Juifs des pays occupés par l'Allemagne, de la «politique d'extermination»? Il est possible d'y répondre grâce à l'ouvrage de Raul Hilberg, *La destruction des Juifs d'Europe*. L'auteur renommé y affirme [119]:

«Dans toute la Pologne, la grande masse des Juifs se présentaient d'eux-mêmes, volontairement, aux points de ralliement et montaient dans les trains qui les conduisaient aux centres de mise à mort.»

Ce que dit Hilberg de ses coreligionnaires et frères de sang n'est guère flatteur ! A propos des déportations des Juifs de Hongrie, il écrit [120]: «*S'ils regardaient une carte de l'Europe de l'Axe au début de 1944, les Juifs hongrois voyaient que tout autour d'eux les communautés juives avaient été frappées et anéanties. (…) Les Juifs hongrois furent presque les seuls à avoir été pleinement avertis, à avoir eu pleinement connaissance du sort qui les attendait, alors que leur communauté n'avait pas encore été atteinte.*» Dans de telles conditions,

que fit le Conseil juif de Budapest? Il aida aux déportations, rappelant à la population juive, qu'il était «du devoir de toute personne de se rendre à l'endroit indiqué, et à l'heure voulue» [121]. Ailleurs, Hilberg rapporte que ces Juifs du ghetto de Lodz, en août 1944 (!!!), partaient *volontairement* à Auschwitz, pourvus d'un bagage de 20 kilogrammes par personne [122], là où, selon le même Hilberg, ils étaient aussitôt «gazés» (beaucoup de ces «gazés» réapparurent plus tard à Stutthof, où ils avaient été transférés d'Auschwitz pour être répartis dans les Kommandos qui travaillaient dans cet autre camp [123]).

Ainsi, au printemps de 1944, les Juifs de Hongrie ignoraient encore tout d'une politique d'extermination dont ils seraient les victimes. De même, les Juifs de Pologne, en août 1944: sinon pourquoi seraient-ils montés volontairement dans les trains qui devaient les conduire à Auschwitz? ils n'étaient très certainement pas les poltrons que nous dépeint un Raul Hilberg plein de mépris. Mais, selon le rapport Bergier, la Suisse, dès 1942, était parfaitement au courant du sort qui attendait les Juifs !

Pour quelle sorte de demeurés Bergier et consorts prennent-ils vraiment leurs lecteurs ?

5. Le silence des historiens

Après un tel constat, il devrait apparaître clairement pourquoi von Salis et Bonjour n'ont rien su de la prétendue extermination des Juifs pendant la guerre. Autre question d'actualité: pour quelles raisons les historiens contemporains ne se risquent-ils publiquement à appeler les choses par leur nom? A cause du climat de terreur que font régner les milieux politiques et les médias, afin d'empêcher tout débat ouvert sur la question de l' «Holocauste». De plus en plus d'Etats européens promulguent des lois-muselières pour protéger la version juive de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Ces lois sont renforcées par des campagnes de délation et de diffamation orchestrées par les médias qui s'occupent charitablement d'avertir quiconque aurait la moindre velléité d'exprimer publiquement le plus petit doute à ce sujet. Ce sont ces lois scélérates qui servent, en prime, à condamner à la mort économique et professionnelle les réfractaires et les incrédules...

A titre d'exemple tiré de l'actualité la plus récente citons le cas de ces deux escrocs sans vergogne que sont J.-P. Reemtsma et H. Heer, qui ont pu faire tourner plusieurs années durant, à la manière d'un cirque ambulant, leur «Exposition sur les crimes de la Wehrmacht». Cette exposition se fait fort d'établir, au moyen de photographies falsifiées, la preuve du caractère criminel de l'armée allemande et de ses généraux. On y a fait défiler d'innombrables écoliers afin de leur inoculer toute la haine possible à l'égard de la génération de leurs grands-parents; le nombre total des visiteurs approchait le million. En automne 1999, l'exposition fut subitement et honteusement interrompue, après que l'historien polonais Bogdan Musial eut dévoilé les méthodes frauduleuses de Reemtsma et Heer.

Après le déclenchement de la guerre préventive de l'Allemagne contre l'URSS[124], en juin 1941, le NKWD, les services de sécurité soviétiques, assassina des dizaines de milliers de prisonniers politiques dans les régions occidentales de l'Union soviétique, afin d'empêcher leur libération par les Allemands. Les témoins conduisirent les soldats allemands vers les fosses qui dissimulaient les victimes; elles furent ouvertes et les corps furent photographiés. Ces mêmes photographies des victimes du régime de terreur des bolcheviques, avec des soldats de la Wehrmacht se tenant au bord de ces fosses, ont ensuite été truquées par Reemtsma et Heer pour servir de preuve des atrocités allemandes, de sorte que les coupables étaient tout simplement invertis! Dans le *Welt am Sonntag* du 24 octobre 1999, neuf de ces photographies, qui ne constituent que la pointe de l'iceberg, ont été reproduites. Entretemps, il s'est révélé que moins de 10 % des photographies de

l'exposition montraient vraiment des actions de la Wehrmacht, à quoi il faut ajouter que de telles actes ne peuvent être assimilés sans autre à des «crimes de guerre». L'exécution de francs-tireurs, par exemple, était conforme aux Conventions de Genève, de semblables exécutions étant d'ailleurs aussi le fait des Alliés. En guise de conclusion quant à la fin honteuse de cette exposition, l'hebdomadaire *Focus* (n°43/1999) faisait le commentaire suivant:

Mais pourquoi donc aucun historien allemand n'a-t-il révélé les nombreuses erreurs et les artifices de cette exposition? Les professeurs d'histoire ne nous donnent la réponse que si nous leur promettons de ne pas révéler leur nom: «Les historiens ont perçu immédiatement la désinvolture et le caractère tendancieux qui ont présidé au montage de cette exposition, mais qui a encore envie de se faire publiquement descendre en flammes?». Ceux qui s'arrogent la mission de poursuivre les mal pensants ont poussé très loin cette pratique.

Malheureusement l'hebdomadaire *Focus* «oublia», à cette occasion, de mentionner qu'il avait lui-même vaillamment pris part à la chasse à courre contre des chercheurs révisionnistes. Songeons un instant que le thème des «crimes allemands en Union soviétique» est incomparablement moins porteur que celui d' Auschwitz, et que la contestation des prétendus massacres commis par les Allemands sur le front de l'Est, au contraire de la contestation des prétendus gazages homicides, ne donne pas prise, ou pas encore, à des poursuites pénales. On conçoit facilement que ces universitaires, qui par souci de leur réputation et de leur carrière, ne s'engagent qu'avec la plus grande prudence sur le thème de l'exposition sur la Wehrmacht, ne sont guère acquis à l'idée d'un débat ouvert et objectif au sujet d'Auschwitz. La complaisance avec laquelle se déterminent les historiens de Cour, créatures dépourvues d'éthique et de probité intellectuelle, leur garantit une carrière enviable tant qu'ils cautionnent la thèse officielle. Ces gens peuvent alors dire n'importe quoi, la faveur des médias leur reste acquise, et aucun étudiant ne se risquera à leur soumettre des questions trop pointues. Les historiens qui possèdent encore un minimum de conscience et d'éthique professionnelle évitent ce sujet brûlant dans la mesure du possible; le fait qu'en Suisse les universités ne proposent pratiquement aucun cours ou séminaire sur l' «Holocauste», est un indice parlant. Nous avons de la compréhension pour ces historiens. En fin de compte, ils veulent conserver leur place et continuer d'honorer leurs factures. Ils n'ont guère envie d'être jetés en pâture aux chacals des médias, d'être traités comme des criminels par la presse et la télévision, et enfin d'encourir de sévères condamnations et des peines de prison pour «discrimination raciale». Aussi longtemps qu'il faudra subir cette ambiance de chasse aux sorcières et de terrorisme intellectuel, il est prématuré d'envisager à une discussion objective et publique sur ce thème.

Pourtant, il y aurait beaucoup à faire, comme l'écrit le professeur français Robert Faurisson, défenseur infatigable de la libre recherche en Histoire [125]:

A Auschwitz, les Allemands, nous dit-on, auraient commis un crime aux proportions gigantesques. Une expertise de l'arme qu'ils auraient utilisée pour perpétrer une telle abomination devient indispensable. On expertise aujourd'hui des vestiges qui remontent à plusieurs milliers d'années. Dès lors, pourquoi ne pas expertiser des bâtiments ou des vestiges vieux d'un demi-siècle seulement? (…) Quant à la prétendue «chambre à gaz» du crématoire II, elle est, sous son toit effondré, quasiment préservée: une aubaine pour les experts. (…) Le plus grand crime de l'histoire ne peut continuer à se passer d'une expertise au grand jour. Les juges de Nuremberg s'en sont tranquillement dispensés et bien d'autres juges à leur suite, en particulier ceux du procès dit «des gardiens d'Auschwitz» (Francfort, 20 décembre 1963 - 20 août 1965); au cours de deux descentes de justice à Auschwitz, l'arme présumée du crime n'a pas même fait l'objet d'une inspection de la part des magistrats allemands. (…) Certes, on voit bien ce que la légende qui s'est

développée autour du nom d'Auschwitz perdrait à une telle expertise mais il ne fait pas de doute que la science, l'histoire et la justice y gagneraient.

Pour leur part, les révisionnistes ont mené différentes enquêtes et expertises scientifiques sur les lieux présumés du crime ainsi que sur les méthodes supposées d'exécution: dans leurs expertises des «chambres à gaz» d'Auschwitz, Fred Leuchter [126] et Germar Rudolf [127] sont arrivés à la conclusion que, pour des raisons qui relèvent des lois de la chimie et des techniques de construction, les prétendus homicides par gazage n'ont pas pu se produire dans les lieux désignés à cet effet.

Suite à leurs recherches menées sur les crématoires d'Auschwitz, Carlo Mattogno et Franco Deana [128] tiennent pour définitivement acquis que ceux-ci ne pouvaient réduire en cendres plus de 162 000 cadavres, ce qui correspond assez exactement au nombre des cas de mortalité documentés pour ce camp, qui était le plus vaste du système concentrationnaire allemand [129].

Après analyse des photographies prises durant la guerre des «camps d'extermination» de Sobibor, Belzec et Treblinka, l'expert en prises de vue aériennes John C. Ball [130] parvient à la conclusion que les gigantesques fosses communes décrites par des *témoins oculaires*, dans lesquelles les cadavres (1,72 million en tout, selon l'*Encyclopédie de l'Holocauste*) des Juifs assassinés dans ces camps étaient, dit-on, calcinés, n'ont jamais existé; que les fosses d'incinération décrites par des témoins à Birkenau, au printemps 1944, ne sauraient exister; que le ravin de Babi Yar, près de Kiev, où fin septembre 1943, les Allemands auraient dû déterrer et brûler les restes de 33 000 à 300 000 Juifs exécutés et enfouis là deux ans auparavant, n'aurait connu aucune activité humaine, précisément à cette époque, et que les prises de vue aérienne ne laissent soupçonner aucune trace de fouilles ou autres travaux de terrassement.

Dans leurs recherches concernant Treblinka, Friedrich P. Berg [131] et Arnulf Neumaier [132], ingénieurs diplômés, sont parvenus à la conclusion que les méthodes d'homicides en masse, que des témoins oculaires affirmaient avoir été utilisées dans ce camp, étaient aussi absolument impossibles, d'un point de vue technique, que les prétendues méthodes pour en effacer toute trace.

Afin de disqualifier ces expertises, les milieux qui donnent le ton en politique, ainsi que les tribunaux, se contentent de les qualifier de «pseudo-scienti-fiques». Pourquoi alors ne pas envoyer une commission de techniciens et d'ingénieurs à Auschwitz, afin d'examiner le caractère fonctionnel des chambres à gaz et la capacité des crématoires, au lieu de se limiter aux seuls témoignages? Pourquoi ne font-ils effectuer aucune fouille à Sobibor, Belzec, Treblinka et Babi Yar, afin de savoir si ces gigantesques fosses communes ont existé ou non !

Pour nous autres Suisses, de telles investigations seraient de la plus haute importance, car la prochaine campagne d'extorsion du Congrès juif mondial arrivera aussi sûrement que Noël en décembre. Avant qu'on ne nous impute une complicité pour l' «extermination industrielle des Juifs» et qu'on nous accuse, plein de mépris, d'être les receleurs des bourreaux, on voudrait d'abord, s'il vous plaît, que l'existence d'une semblable «extermination industrielle» soit réellement démontrée. Aurions-nous aujourd'hui un Conseil fédéral décidé à s'engager pour défendre l'honneur du pays, de la même trempe que celui qui pilota la barque de la Confédération dans la tourmente du dernier conflit mondial, qu'il aurait mandaté une commission capable d'enquêter sur ces questions. Dans ce cas, le Conseil fédéral aurait fait appel à des scientifiques compétents, des chimistes, des toxicologues, des ingénieurs, des spécialistes de la crémation ainsi que des géologues: ce que ne sont pas MM. Bergier, Friedländer, Bartoszewski, Kreis, Picard et Tanner, manifestement dépassés par les exigences et l'ampleur de cette tâche.

NOTES

[1] Commission Indépendante d'Experts Suisse-Seconde Guerre mondiale (c.p. 259 CH-3000 Berne 6), *La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme*, Berne, décembre 1999.

[2] Le rapport Bergier a été interprété en ce sens. Voici, en effet, un exemple parmi d'innombrables déclarations pareillement orientées, celle du politicien socialiste Mario Fehr dans les *Zürichsee-Zeitungen* du 11 décembre 1999: «Une conséquence politique du Rapport Bergier» pourrait être «que l'actuel droit d'asile ne doit plus être vidé de sa substance», en d'autres termes, que l'actuelle politique en faveur de l'immigration en masse d'hommes de race et/ou de culture étrangères doit être résolument poursuivie - jusqu'à ce que nous comprenions la chance qu'il y a à devenir une minorité dans son propre pays.

[3] *Zürichsee-Zeitungen* du 11 décembre 1999.

[4] Cf. l'article de M.-A. Charguéraud «Lettre ouverte au professeur Saul Friedländer», dans: *Le Temps* du 24 décembre 1999.

[5] Carl Ludwig, *Die Flüchtlingspolitik der Schweiz in den Jahren 1933 bis 1955*, Berne 1957, p. 318.

[6] Les membres de la commission Bergier aiment apparemment la plaisanterie: Alors que la Suisse parvenait à peine à nourrir sa population, comment aurait-elle pu assister les centaines de milliers de réfugiés qui auraient déferlé dans notre pays en cas d'ouverture des frontières ?

[7] Aux pages 25-26 du Rapport, Bergier et consorts prétendent que les "habitants de l'Europe de l'Est ainsi que les Tziganes faisaient l'objet d'une politique de persécution». Attention, l'original allemand dit: «Juden, Osteuropäer sowie Roma und Sinti [des gens du voyage] waren Opfer einer Vernichtungspolitik» (p. 26, - c'est nous qui soulignons). Politique de persécution, dans la version officielle française, Vernichtungspolitik, soit politique d'extermination ou d'anéantissement, dans le texte original allemand! Décidément cette Commission n'a pas craint d'user de méthodes aléatoires et, accessoirement, d'un lexique à géométrie variable pour parvenir à ses fins; sans doute par empathie, en fonction des différences de température quant à la crédulité supposée des différents destinataires de leur Rapport. Est-ce bien raisonnable? En outre, plus aucun historien ne tente sérieusement d'alléguer une politique allemande d'extermination visant les Tziganes ou les habitants d'Europe de l'Est. Sur le mythe de l'extermination des Tziganes sous le Troisième Reich voyez, par exemple, le Dr. Otwart Müller, ingénieur, *Sinti und Roma - Geschichten, Legenden und Tatsachen*, in *Vierteljahreshefte für freie Geschichtsforschung* (VffG), Castle Hill Publishers, PO Box 118, TN34 3ZQ Hastings/GB, Nr. 4/1999.

[8] 24 Heures, le 16 décembre 1999.

[9] M.-A. Charguéraud dans: *Le Temps* du 24 décembre 1999.

[10] Wolfgang Benz (éditeur), *Dimension des Völkermords*, Oldenbourg, Munich, 1991, p. 109.

[11] *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*, Paris 1978, sans numérotation de page.

[12] «Tableau chronologique des Convois de Déportation» in *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*, Paris 1978. Cf. n. 11.

[13] Comparez avec les explications de Robert Faurisson in *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, La Vieille Taupe, Paris 1982, p. 30.

[14] D'après l'enquête menée par le chercheur espagnol Enrique Aynat, seulement 15 % environ des Juifs déportés de France en 1942 possédaient la nationalité française. Aynat, *Estudios sobre el 'Holocausto'*, Gráficas Hurtado, Valencia 1994, p. 64. Dans le Mémorial de Klarsfeld figure un tableau («Tableau des nationalités des déportés juifs de France»), selon lequel environ un tiers de l'ensemble des déportés juifs de France détenaient un passeport français.

[15] *Ich War Nr. 10291* («J'étais le numéro 10291»), réimpression 1994, Rothenhäusler Verlag, Stäfa.

[16] Ibidem, p. 149 de l'édition de 1994. Quatre millions, c'était le chiffre diffusé après la guerre, par la propagande des communistes polonais et soviétiques.

[17] L'insecticide Zyklon-B, soi-disant employé à Auschwitz pour perpétrer des homicides en série, avait la forme de granulés qui n'auraient jamais pu passer dans des pommes de douches.

[18] Serge Thion, *Vérité historique ou vérité politique?,* La Vieille Taupe, Paris 1980, p. 328.

[19] Dans les archives spéciales de Moscou, il y a près de 88 000 pages de documents émanant de la centrale des constructions d'Auschwitz, organisation chargée de la construction des crématoires (où les chambres à gaz sont censées avoir été aménagées). Avec Carlo Mattogno, nous avons en 1995 examiné la quasi totalité de ces documents durant deux longs séjours aux archives de la rue Wiborg. Aucun d'entre eux ne contient la moindre indication concernant la construction de chambres à gaz homicides. Une telle indication existerait-elle, il est certain que les communistes auraient présenté triomphalement ce document à la face du monde, en 1945 déjà.

[20] Editions du CNRS (Centre national de la recherche scientifique), Paris 1993.

[21] Document de Nuremberg NG-5770.

[22] Focal Point Publications, Londres 1996, Bildteil.

[23] Document de Nuremberg PS-4055.

[24] Dans le *Canadian Jewish News* du 30 janvier 1992, le spécialiste israélien de l' «Holocauste» Yehuda Bauer caractérisait la thèse selon laquelle l'extermination des Juifs aurait été décidée lors de la conférence de Wannsee comme une «silly story», soit une «histoire idiote».

[25] Chelmno et Belzec seraient entrés en fonction fin 1941 pour le premier et au mois de mars 1942 pour le second.

[26] Dans tous les pays occupés, les Juifs formaient une partie proportionnellement très importante des combattants de la résistance. Ceci est souligné non sans fierté dans les sources d'origine juive.

[27] Ces exemples sont tirés de mon livre *Riese auf törnernen Füssen. Raul Hilberg und sein Standardwerk über den «Holocaust»* (Castle Hill Publishers, Hastings 1999) ainsi que de l'étude de Carlo Mattogno *Il mito dello sterminio ebraico* (Sentinella d'Italia, Monfalcone 1985).

[28] Document de Nuremberg NO-500.

[29] Document de Nuremberg R-119.

[30] Document de Nuremberg NG-2586.

[31] Document de Nuremberg NO-1523.

[32] Document de Nuremberg PS-1469.

[33] Archiwum Muzeum Stutthof, 1-1b-8, p. 53.

[34] Cf, à propos de ces prétendues exécutions en série, le chapitre de Carlo Mattogno «Das Erntefest» dans: J. Graf und C. Mattogno, *KL Majdanek. Eine historische und technische Studie*, Hastings 1997.

[35] Document de Nuremberg NO-5689.

[36] Document de Nuremberg NO-1990.

[37] *Le Nouveau Quotidien*, Lausanne, le 3 septembre 1997.

[38] Paul Berben, *Dachau. The official History*, The Norfolk Press, 1975.

[39] C'est J.-C. Pressac qui donne le chiffre le plus bas (*Les Crématoires d'Auschwitz*, p. 145), le chiffre plus élevé est donné par Mattogno (I forni crematori di Auschwitz. Studio storico-tecnico con la collaborazione del dott. ing. Franco Deana, Edizioni di Ar, Padua, actuellement sous presse).

[40] J.-C. Pressac, cf. la note précédente, p. 145.

[41] Durant le seul mois de juillet 1942, ce sont au moins 1451 hommes juifs de France qui moururent. Communication personnelle de C. Mattogno (cf. supra note 39)

[42] Cf. Jean-Marie Boisdefeu et Enrique Aynat, *Estudios sobre Auschwitz*, Gráficas Hurtado, Valencia 1997, p. 129.

[43] Quelques exemples seront cités dans le quatrième chapitre de cette brochure.

[44] Cf. Centre de Documentation juive contemporaine de Paris, XXVI-59, reproduit par J.-M. Boisdefeu, *La controverse sur l'extermination des Juifs par les Allemands*, 2 Vol, V.H.O., Postbus 60, 2600 Berchem-2 Belgique, 1996.

[45] Reproduit par J.- M. Boisdefeu (cf. la note précédente), p. 86.

[46] *Riese auf tönernen Füssen*, chapitre 5.

[47] Cette lettre est reproduite en page 10 de la version allemande de cette brochure.

[48] Cette lettre est reproduite en page 9 de la version allemande de cette brochure.

[49] Sur la propagande sur les atrocités de la Première Guerre mondiale cf. Arthur Ponsonby, *Falsehood in Wartime*, Londres 1928. Réimprimé en français sous le titre *Mensonges et rumeurs en temps de guerre* par les Ed. Akribeia, 1996, 288 p.

[50] Arthur Butz, *The Hoax of the Twentieth Century*, I.H.R., Torrance 1977, traduction allemande par V.H.O. postbus 60, B-2600 Berchem 2.

[51] Cité d'après la préface de R. Faurisson à Ernst Gauss (éditeur), *Grundlagen zur Zeitgeschichte*, Grabert, Tübingen 1994, p. 10.

[52] Toutes les citations du New York Times sont tirées d'Arthur Butz, *The Hoax of the Twentieth Century*.

[53] Document de Nuremberg PS-3311.

[54] Document de Nuremberg, IMT (Tribunal Militaire International) VIII, p. 361.

[55] Rapporté par Mattogno, *Il Mito dello Sterminio ebraico*, p. 66.

[56] S. Szende, *Der letzte Jude aus Polen*, Europa Verlag, Zürich/New York 1945, p. 290 et suiv.

[57] J. Karski, *Story of a Secret State*, The Riverside Presss, Cambridge 1944, p. 391 et suiv.

[58] Walter Laqueur, *The Terrible Secret*, Weidenfeld and Nicholson, Londres 1980, p. 237. Cet ouvrage a été publié en taduction française par les éditions Gallimard, sous le titre *Le Terrifiant Secret*, en 1981.

[59] N. Blumenthal, Dokumentay i Materialy, Vol. I, Lodz 1946, p. 223.

[60] *Der neue Weg*, Vienne, Nr. 19/20, 1946.

[61] E. Jäckel, P. Longerich, J. Schoeps entre autres, *Enzyklopädie des Holocaust*, Argon, Berlin 1993, p. 180.

[62] *Der neue Weg*, Vienne, Nr. 17/18, 1946.

[63] Raul Hilberg, *La Destruction des Juifs d'Europe*, Gallimard, folio histoire, 1988, p. 761.

[64] *Nationalsozialistische Vernichtungslager im Spiegel deutscher Strafprozesse*, dtv, 1977, p. 136/7.

[65] *Belzec*, Cracovie 1946, p. 44.

[66] Il existe pas moins de six versions différentes du rapport Gerstein. cf. Henri Rocques

[67] *Enzyklopädie des Holocaust*, p. 176

[68] Cf. Friedrich Berg, «Die Diesel-Gaskammern. Mythos im Mythos», dans: E. Gauss, *Grundlagen zur Zeitgeschichte*.

[69] H. Rocques, thèse soutenue à l'Université de Nantes le 15 juin 1985.

[70] *Die Hölle von Treblinka*, Verlag für fremdsprachige Literatur, Moscou 1946.

[71] «The fields of Treblinka», dans: A. Donat, *The Death Camp Treblinka*, Holocaust Library, New York 1979.

[72] p. 1430.

[73] p. 774.

[74] Grossman rapporte aussi des gazages et des ébouillantements par la vapeur.

[75] *The Black Book - The Nazi Crime against the Jewish people*, Reprint Nexus Press, New York 1981.

[76] p. 1496

[77] Eugène Aroneanu, *Camps de Concentration*, Office français d'édition, Paris 1945.

[78] Document de Nuremberg PS-3868.

[79] *The War against the Jews*, 1987, p. 191.

[80] pp. 774/5.

[81] *Technique and Operation of the Gas Chambers*, Beate Klarsfeld Foundation, New York 1989, p. 553.

[82] *Die Endlösung*, Colloquium Verlag, Berlin 1983, p. 524.

[83] *Les Crématoires d'Auschwitz*, p. 143.

[84] *Die Krematorien von Auschwitz*, p. 202.

[85] Enrique Aynat, *Estudios sobre el «Holocausto»*, p. 91 et suiv.

[86] *Aber ich lebe*, cité par W. Stäglich, *Der Auschwitz-Mythos*, Grabert, Tübingen 1979, p. 198.

Il existe une traduction française de l'important ouvrage de Stäglich, *Le mythe d'Auschwitz*, La Vieille Taupe, B.P. 9805, 75224 Paris Cedex 05.

[87] *La Nuit*, Editions de Minuit, Paris 1958, p. 57 et suiv.

[88] Aroneanu, p. 182.

[89] Pour ce qui concerne les «rapports des Einsatzgruppen» qui sont censés documenter le massacre de Babi Yar, cf. Herbert Tiedemann, «Babi Jar. Kristische Fragen und Anmerkungen», dans: E. Gauss, *Grundlagen zur Zeitgeschichte.*

[90] Herbert Tiedemann, cf. note précédente.

[91] David Wyman, *Das unerwünschte Volk*, Fischer Taschenbuch, Francfort s. M. 1989, p. 405. En 1983, trois historiens Juifs prétendirent que le mystérieux industriel était un dénommé Eduard Schulte.

[92] Wyman, p. 56. Pour ce qui concerne ces histoires inconsistantes de savon et d'engrais, l'histoire officielle a aussi fait marche arrière depuis longtemps. (Cf. p. ex., Hilberg, p. 836 et suiv.).

[93] Walter Laqueur, *Was niemand wissen wollte*, Ullstein 1982; Martin Gilbert, Auschwitz und die Alliierten, C. H. Beck, Munich 1982; David Wyman; Jean-Claude Favez, *Das IKRK und das Dritte Reich*, Ed. NZZ, Zürich 1989; Richard Breitman, *Staatsgeheimnisse. Die Verbrechen der Nazi - von den Alliierten toleriert*, Blessing, Munich 1999 etc.

[94] En décembre 1941, le camp de Chelmno est censé être le premier «camp d'extermination» opérationnel. A propos de Chelmno cf. Ingrid Weckert, «Wie war das in Kulmhof/Chelmno?», VffG, Nr. 4/1999.

[95] *Foreign Relations of the U.S., Diplomatic Papers*, Washington 1963, cité d'après R. Faurisson, Vorwort, dans: E. Gauss, *Grundlagen zur Zeitgeschichte*, p. 10.

[96] Wyman, p. 74.

[97] p. 804.

[98] J.-C. Pressac, *Les Crématoires d'Auschwitz*, p. 56.

[99] Büchergilde Gutenberg, 1946.

[100] *Nordwestzeitung*, Oldenburg, le 13 avril 1994.

[101] Archiwum Muzeum Stutthof, I-IIB-8, p. 1. Comparer avec J. Graf et C. Mattogno, *Das Konzentrationslager Stutthof und seine Funktion in der NS-Judenpolitik*, Castle Hill Publisher, Hastings 1999.

[102] B. Hecht, *Perfidy*, Julian Messmer Inc., New York 1961, p. 234.

[103] G. Wellers, «Essai de détermination du nombre des morts au camp d'Auschwitz», dans: *Le Monde juif*, octobre-décembre 1983, p. 153.

[104] p. 1046.

[105] Cf. Graf et Mattogno, *Das Konzentrationslager Stutthof…*

[106] Tsentr Chranjenia Istoriko-Dokumentalnich Kollektsii, Moscou, 502-1-436.

[107] Enrique Aynat, «La resistencia polaca y las cámaras de gas de Auschwitz», dans: *Estudios sobre el «Holocausto»*, p. 91 et suiv.

[108] Auschwitz und die Alliierten, p. 398.

[109] A. Butz, «Geschichtlicher Hintergrund und Perspektive in der *'Holocaust'-Kontroverse»,* dans: VffG, Nr. 4/1999. Traduction allemande d'une contribution de 1982.

[110] John Ball, *Air Photo Evidence*, Ball Ressource Services, Delta/Kanada 1992, version allemande abrégée dans: Gauss, *Grundlagen zur Zeitgeschichte.*

[111] Graf et Mattogno, *KL Majdanek.*

[112] Le texte complet du WRB-Reports et son analyse détaillée se trouve dans: Enrique Aynat, *Los protocolos de Auschwitz, ¿Una fuente histórica?,* Garcia Hispan, Alicante 1990. Il existe une traduction française par Jean Plantin, *Les «Protocoles d'Auschwitz» sont-ils une source historique digne de foi?,* dans: Akribeia Nr. 3. octobre 1998, 45/3, route de Vourles/FR-69230 Saint-Genis-Laval.

[113] Rupert Butler rend compte des tortures endurées par Höss dans: *Legions of Death*, Arrow Books Ltd., 1983, p. 235

[114] Document de Nuremberg NO 3868-PS.

[115] *Die Unterminierung der katolischen Kirche*, Pro Fide Catholica, Durach 1992.

[116] *Une Encyclique singulière sous le IIIe Reich*, V.H.O., Postbus 60, 2600 Berchem/B 1999.

[117] Comité international de la Croix-Rouge, *L'Activité du CICR en faveur des civils détenus dans les camps de concentration en Allemagne*, Genève 1948, p. 92.

[118] Hecht, *Perfidy*, p. 234.

[119] Hilberg, p. 425.

[120] Hilberg, p. 694.

[121] Ibidem, p. 718.

[122] Ibidem, p. 444/5.

[123] Graf et Mattogno, *Stutthof…*

[124] Il est actuellement prouvé que l'ordre d'envahir la Russie donné par Hitler ne faisait que devancer, en définitive, une offensive planifiée par les Soviétiques. On lira, par exemple, Victor Suvorov, *Le Brise-Glace*, Ed. Olivier Orban, Paris, 1989, 314 pages; Walter Post, *Unternehmen Barbarossa*, Mittler, Hamburg 1995, ou Joachim Hoffmann, *Stalins Vernichtungskrieg*, Herbig, München 1999.

[125] Robert Faurisson, *Réponse à Jean-Claude Pressac*, Diffusion: R.H.R., B.p. 122, 92704 Colombes CEDEX, France 1994, p.77-79.

[126] Fred A. Leuchter, *An Engineering Report on the alleged Execution Gas Chambers at Auschwitz, Birkenau and Maïdane*k, Poland, Samisdat, Toronto 1995. Une version abrégée du «Rapport Leuchter» a été publiée en français, *Rapport technique sur les présumées chambres à gaz homicides d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek (Pologne*), avec une préface de R. Faurisson dans: Annales d'histoire révisionniste N°5 Eté-Automne 1988.

[127] Germar Rudolf, *Das Rudolf-Gutachten. Gutachten über die Bildung und Nachweisbarkeit von Cyanidverbindungen in den «Gaskammern» von Auschwitz*, Cromwell Press, Londres 1993.

Il existe une traduction fançaise de cette expertise: *Le Rapport Rudolf, Rapport d'expertise sur la formation et le contrôle de la présence de composés cyanurés dans les «chambres à gaz» d'Auschwitz*, Vrij Historisch Onderzoek a.s.b.l., Boîte postale 60, B-2600 Berchem 2 (Fondation européenne pour le libre examen historique B-2000 Anvers).

[128] C. Mattogno et F. Deana, *Die Krematoriumsöfen von Auschwitz-Birkenau*, dans: E. Gauss, *Grundlagen zur Zeitgeschichte*, ainsi que Mattogno dans: *I forni di auschwitz. Studio storico-tecnico* con la collaborazione del Dott. Ing. Franco Deana, actuellement sous presse (paraîtra probablement au mois de mars 2000 aux Edizioni di Ar, Padua).

[129] Mattogno et Deana (voir note précédente) estiment le nombre des décès survenus à Auschwitz entre 160.000 et 170.000. Avant que les quatre crématoires de Birkenau furent construits, début 1943, les victimes du typhus étaient incinérées à l'air libre, étant donné que la capacité de l'unique four qui existait alors, celui du camp principal (jenes des Stammlagers), était insuffisante.

[130] John Ball, *Air Photo Evidence*, et aussi Ball dans: E. Gauss, *Grundlagen zur Zeitgeschichte.*

[131] «Die Dieselgaskammern: Mythos im Mythos», dans: E. Gauss, *Grundlagen zur Zeitgeschichte*.

[132] «Der Treblinka-Holocaust», dans: E. Gauss, *Grundlagen zur Zeitgeschichte.*